

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Vingt-troisième séance – Mercredi 13 novembre 2019, à 17 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet, présidente**

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, maire, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *MM. Manuel Alonso Unica, Stéphane Guex, Antoine Maulini et Souheil Sayegh*.

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Guillaume Barazzone et Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 1<sup>er</sup> novembre 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 12 novembre et mercredi 13 novembre 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

**La présidente.** Je rappelle que M. Guillaume Barazzone sera absent à 20 h 30. M. Rémy Pagani est absent maintenant et M. Sami Kanaan sera absent toute la soirée. Je vous rappelle que nous ferons la photo à 19 h 15 dans le hall de l'OMM, près des escaliers, sur la gauche quand on sort de la salle.

Il y a un changement de référence d'objet... La nouvelle résolution dont l'urgence a été refusée hier porte le numéro R-250 et non pas R-247. (*Remarque.*) Ça change tout... En effet, ça change tout.

Nous reprenons les prises de parole au sujet des rapports de majorité et de minorité PR-1305 A/B sur le parking Clé-de-Rive.

Proposition: travaux d'aménagement des espaces publics, assainissement et octroi d'un DDP à Rive

- 4. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 juin 2018 en vue de l'ouverture de trois crédits d'un montant total de 34 130 500 francs brut et 28 286 200 francs net, destinés aux travaux d'aménagement des espaces publics de Rive, aux travaux d'assainissement du secteur de Rive, ainsi qu'une délibération foncière nécessaire à leur réalisation, notamment l'octroi d'un droit de superficie en faveur de la société Parking Clé-de-Rive SA, à savoir:**
- **Délibération I: 27 628 800 francs brut, destinés aux travaux d'aménagement des espaces publics en lien avec la réalisation d'un parking dans le secteur de Rive – Pierre-Fatio, dont à déduire une recette totale de 3 632 500 francs (participation Parking Clé-de-Rive SA, participation Etat de Genève et subventions fédérales), soit 23 996 300 francs net;**
  - **Délibération II: 6 481 700 francs brut, destinés aux travaux d'assainissement du secteur de Rive, dont à déduire une recette totale de 2 211 800 francs (participation Parking Clé-de-Rive SA, participation propriétaires privés et remboursement TVA), soit 4 269 900 francs net;**
  - **Délibération III: octroi, par la Ville de Genève, d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) en faveur de la société Parking Clé-de-Rive SA en vue de la construction d'un parking souterrain, grevant les parcelles 7151, 7160, 7166, 7178 et 2984 de la commune de Genève, section Cité, propriétés du domaine public communal, sises rue Pierre-Fatio, rue du Rhône, quai du Général-Guisan et quai Gustave-Ador, DDP dont l'assiette sera définie sur la base de l'autorisation de construire DD 110 238 en force, et 20 000 francs, en vue de l'achat d'actions de la société Parking Clé-de-Rive SA, par la Ville de Genève qui se verra octroyer un siège au conseil d'administration de ladite société (PR-1305 A/B)<sup>1</sup>.**

*Suite du premier débat*

**La présidente.** M. Pierre Gauthier n'est pas là... Il m'a dit hier soir qu'il arriverait sans doute un peu en retard. Il y avait ensuite MM. Pascal Spuhler, Eric Bertinat et Simon Brandt. On commence donc par M. Spuhler. Vous avez la parole...

---

<sup>1</sup> Rapports, 2278.

Proposition: travaux d'aménagement des espaces publics,  
assainissement et octroi d'un DDP à Rive

**M. Pascal Spuhler** (HP). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, effectivement, le projet d'aménagement du quartier de Rive dont on a parlé déjà longuement hier soir, avec un parking en sous-sol, est extrêmement important.

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je prétends que ce projet est la réponse à la loi sur la mobilité cohérente et équilibrée (LMCE). C'est la réponse à la demande des commerçants du centre-ville; c'est la réponse à la demande de toute l'économie du tourisme afin de développer notre centre-ville, de le rendre plus accueillant et plus agréable.

Mesdames et Messieurs, j'ai entendu plein de litanies du côté de la gauche, spécialement de la part des Verts. Moi je ne comprends pas. On leur offre 33 000 m<sup>2</sup> de zone piétonne et ça rouspète encore... Ça voudrait tout virer! Virer tous les véhicules! On ne veut que de la zone piétonne maintenant, on ne veut plus que ça! Mais ce n'est pas possible, ça ne fonctionne pas, Mesdames et Messieurs.

Ce projet, rappelez-vous – nous en avons déjà discuté longtemps dans cette enceinte –, est un compromis que nous avons fait avec vous, Mesdames et Messieurs de la gauche. Aujourd'hui, vous crachez dans la soupe, refusez ce que nous vous avons accordé, en l'occurrence la zone piétonne sur la rue de la Tour-Maîtresse, la rue du Port et je ne sais plus comment s'appelle la troisième. Mesdames et Messieurs, quand on fait un accord, par principe on le respecte. Mais comme d'habitude, la gauche n'en a rien à faire. Ils font comme ils veulent, c'est comme ça, histoire de continuer à retarder l'évolution de ce centre-ville et la possibilité d'un développement économique du centre. Non, vous voulez refuser ce projet...

Mesdames et Messieurs, vous pouvez toujours essayer de faire un référendum, et j'espère quand même que nous arriverons à avoir une majorité au sein de la droite élargie. Il faudra malheureusement se battre encore lorsque ce sera soumis à la population et qu'on devra voter là-dessus.

Ce parking souterrain permettra de libérer le centre. Ce sont près de 500 places de stationnement, toutes équipées également pour les voitures électriques, et ce sont près de 400 places pour les véhicules deux-roues. Que voulez-vous de plus? C'est l'idéal pour arriver au centre, stationner, arrêter de circuler et de polluer le centre-ville; c'est l'idéal pour se promener, apprécier les terrasses, les zones engazonnées et arborisées.

Franchement, pour une fois qu'on a une proposition sympathique couvrant l'ensemble des desiderata des commerçants, des habitants et des groupes politiques ici présents! Non, on entend que ce ne sont pas de vraies zones piétonnes, que les bus passeront quand même... Eh bien, on enlève les bus alors, si j'ai bien compris? On enlève tout, finalement! Il faut juste être un peu raisonnable. Je crois que vous cherchez la petite bête. Proposer quelque chose d'intelligent

Proposition: travaux d'aménagement des espaces publics,  
assainissement et octroi d'un DDP à Rive

à la population, ça dérange, car vous n'aurez plus rien à dire après; il faut donc effectivement vous y opposer...

Mesdames et Messieurs, ce projet est un aménagement extrêmement important pour le centre-ville, je l'ai dit. L'économie en a besoin. Aujourd'hui, les rues du centre se meurent. Le soir, c'est juste la catastrophe. Il faut absolument que l'on puisse faire quelque chose et avancer. Si vous ne votez pas ce projet, ce sera dix ans de réflexions et d'études foutus à la poubelle. Je vous en conjure, Mesdames et Messieurs, votez oui à ce projet de parking Clé-de-Rive.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M. Bertinat pour l'Union démocratique du centre.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Nous voilà pris, à l'occasion de ce débat, dans un énième épisode du feuilleton anti-bagnoles scénarisé par la gauche. Bien que nous partagions certaines préoccupations de la gauche devant le développement constant de la population – qu'elle soutient mordicus soit dit en passant... – et, par conséquent, devant l'augmentation des besoins de déplacement, il nous paraît sensé d'adapter là où on le peut encore nos infrastructures aux besoins des Genevois, sans sectarisme donc sans désavantager l'un ou l'autre des moyens de transport.

Ce nouveau parking est un projet important à contre-courant de la politique de mobilité menée par la majorité de ce Conseil municipal consistant à flinguer le transport privé motorisé, bien qu'il reste le principal moyen de transport dans notre canton malgré toutes les entraves imaginables que la gauche inflige à une très large partie de la population. Ce projet s'inscrit dans la volonté populaire de piétonner l'hypercentre de notre commune, ce qui devrait pourtant plaire à cette même gauche.

C'est un projet qui respecte notre Constitution. Ne précise-t-elle pas, en son article 190, que l'Etat facilite les déplacements en visant la complémentarité, la sécurité et la fluidité des divers moyens de transport publics et privés? Et ne répète-t-elle pas également, toujours dans le même article, qu'elle garantit la liberté individuelle du choix du mode de transport?

Si notre population ne cesse d'augmenter, la fluidité du trafic, quant à elle, ne cesse de diminuer. Entre 2010 et 2015, la vitesse moyenne a diminué pour les déplacements effectués avec des transports individuels motorisés, que ce soient les voitures, les motos, les scooters ou les vélomoteurs, passant de 22,4 à 20,6 km/h. Sans surprise, les déplacements de transports individuels motorisés les plus lents sont ceux qui s'effectuent au centre du canton, les plus rapides ceux qui surviennent entre les communes périurbaines et suburbaines.

Proposition: travaux d'aménagement des espaces publics,  
assainissement et octroi d'un DDP à Rive

L'une des causes des ralentissements, outre les innombrables chantiers complexifiant à l'extrême tout déplacement dans notre commune, c'est la recherche de places de parking. La récente décision du Grand Conseil de supprimer 4000 places de parc ne va évidemment pas améliorer la situation, et encore moins respecter notre Constitution.

Mais revenons à cette proposition du Conseil administratif qui apporte une solution, quoi qu'en disent ses détracteurs, sous la forme d'une convention signée entre la société Parking Clé-de-Rive et la Ville de Genève. Elle pose comme principe premier la réalisation conjointe et simultanée du parking et de la zone piétonne. Nous décidons aujourd'hui de l'octroi du droit de superficie et nous demandons au Grand Conseil l'octroi d'une concession d'utilisation accrue du domaine public. Nous votons aujourd'hui un financement des aménagements de surface et en sous-sol, nécessaires à ce projet. Je note au passage que le coût de réalisation de la zone piétonne, qui se monte à 34 millions de francs, n'est pour une fois pas particulièrement excessif au regard du prix de certains parcs ou de certaines places que la Ville de Genève a récemment réaménagés.

L'Union démocratique du centre avait approuvé en 2009 le plan directeur communal, qui avait conditionné la réalisation d'une première zone piétonne à celle d'un parking souterrain. Nous maintenons cette décision après avoir longuement étudié ce projet. Nous avons en prime le réaménagement du rond-point et du cours de Rive, l'endroit le plus laid et peut-être le plus dangereux de la commune. Nous le soutenons principalement parce que les 498 places de parc supprimées en surface seront totalement compensées par la réalisation de ce parking, dont 100 places seront réservées aux habitants des Eaux-Vives. Il est heureux que l'on y ait pensé, même si cela ne résout qu'en partie le cauchemar de ces habitants, en recherche continuelle de places de parc.

Notons encore que dès le début des travaux 200 places seront supprimées dans le périmètre proche de Rive, où elles manqueront dans ce secteur. Les automobilistes seront reportés sur le pourtour de Rive, générant ainsi plus de trafic et de complications pour les usagers de la route. J'espère vivement que les services de M. Pagani prendront en compte ce handicap et que des signalisations efficaces leur seront proposées.

Certes, ce projet est loin d'être totalement satisfaisant. Cela étant, s'il l'était, ce serait bien la première fois pour un projet genevois... Je pense à la circulation des bus à deux voies dans chaque sens à la rue d'Italie, ou encore à la création de zones piétonnes autorisées aux vélos et aux autres moyens légers et parfois farfelus de déplacement à deux-roues. Ces zones piétonnes seront indiscutablement dangereuses pour les piétons et plus particulièrement pour les personnes âgées ou handicapées. L'Union démocratique du centre attend de la Ville des solutions pratiques pour sécuriser ce secteur.

Proposition: travaux d'aménagement des espaces publics,  
assainissement et octroi d'un DDP à Rive

Alors ce projet est-il désuet et archaïque, comme l'affirme la gauche? Pour l'Union démocratique du centre, ce projet n'est pas parfait mais pas au point de le refuser. Telle est la conclusion qui nous amène à soutenir aujourd'hui cette proposition du Conseil administratif.

**M. Pierre Gauthier (HP).** Chers et chères collègues, j'aimerais tout d'abord vraiment remercier les deux rapporteurs de majorité et de minorité, qui ont rendu un rapport extrêmement complet qui nous a permis de bien comprendre les détails et les enjeux de ce projet. J'aimerais rappeler ensuite que ce projet n'existe que parce que le président du Conseil municipal de l'époque, Jean-Charles Rielle, s'était trompé dans l'un de ses votes. Cette proposition a suivi son cours pour être débattue dix ans après dans notre plénum.

A la lecture de ces deux rapports, je me suis fait mon opinion et j'estime en l'état qu'il y a plusieurs raisons de refuser ce projet. La première raison, c'est qu'il lie de manière indissoluble le projet de parking avec celui de la piétonnisation. Ce lien est une erreur. Vous le savez, la population n'aime pas les «paquets ficelés», et celui-ci est très grave parce qu'il ouvre la porte au fait de conditionner toute future tentative de piétonner un espace public à la construction conjointe d'un parking. C'est un précédent qui est à mon avis inacceptable.

La deuxième raison, c'est que nous ne sommes plus dans les années 1960. Nous ne sommes plus dans un contexte de développement débridé, sans limite. L'usage de l'automobile individuelle est en décroissance partout et, j'ai siégé quelques années à la Fondation des parkings, je peux en attester, la fréquentation des parkings stagne ou est en baisse elle aussi. Le pic de fréquentation de ces parkings est constaté en mars, avril, novembre et décembre, c'est-à-dire qu'il ne dure que quatre mois sur une année qui, si mes souvenirs sont justes, en compte douze.

La troisième raison de refuser ce projet tient au faible nombre de places réservées aux habitants dans ce parking. Cela démontre finalement que ce dernier est prévu pour attirer des automobilistes au centre-ville, alors qu'il importe, au contraire, de les en dissuader et de les encourager à utiliser d'autres modes de transport. C'est ce qu'on appelle l'aspirateur à voitures.

La quatrième raison tient au fait, compte tenu de la baisse constante de l'usage de la voiture individuelle, que la rentabilité de cet ouvrage n'est absolument pas garantie. Cinquièmement, les inconnues sont beaucoup trop nombreuses. Elles sont liées au transfert des lignes TPG de la rue Pierre-Fatio à la rue d'Italie. C'est un pari, vous le savez, extrêmement risqué car, comme chacun a pu le constater, les deux ensembles de la place de Cornavin et de la place de Bel-Air, qui sont des pôles d'échange très importants à Genève, sont de cuisants échecs. Ce pôle

Proposition: travaux d'aménagement des espaces publics,  
assainissement et octroi d'un DDP à Rive

d'échange de la rue d'Italie augure bien mal de ce qui va se passer, c'est-à-dire que ce sera exactement la même chose qu'à Cornavin ou à Bel-Air.

De plus, et c'est très important, l'alignement central des grands arbres de la rue d'Italie sera purement et simplement supprimé. Ces arbres majestueux, tout le monde le sait, sont appelés à être remplacés par des micro-arbrisseaux qui ne remplissent absolument pas la fonction d'un grand arbre, puisque ces mini-arbres seront plantés dans des godets de 9 m<sup>3</sup> et qu'un arbre ne peut ni s'y développer ni y grandir. Pour mémoire, un grand arbre adulte a une surface de feuillage qui est à peu près équivalente à celle d'un terrain de football et remplit ainsi la fonction de vingt climatiseurs fonctionnant à plein régime. Ce projet est donc en train de créer dans cette région un îlot de chaleur supplémentaire. Sixième raison de refuser ce projet, il faut être cohérent. Soixante-neuf arbres de grande taille seront sacrifiés, septante arbrisseaux les remplaceront. En d'autres termes, comme je l'ai dit, ça va créer un îlot de chaleur. C'est exactement le contraire de ce que nous devons faire.

Je suis d'ailleurs extrêmement surpris que l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois soutiennent ce projet destructeur de nos arbres, alors que ces partis font tout pour apparaître comme les défenseurs des arbres. Moi j'ai l'impression que c'est: «Faites ce que je dis, mais ne dites pas ce que je fais.» Je vous le dis franchement, je suis extrêmement déçu de cette duplicité.

La septième raison, c'est que ce projet va déplacer le trafic routier, on vient de le dire, vers les quartiers périphériques, et notamment vers les Eaux-Vives. Alors on décharge Pierre-Fatio et on recharge les Eaux-Vives... C'est un quartier qui est déjà sinistré, qui est déjà surchargé. Ce projet n'a aucune valeur de ce point de vue là. Et puis, la huitième raison, et non des moindres à mes yeux, c'est qu'après l'échec de Plainpalais, la claque du Musée d'art et d'histoire, le naufrage du Grand Théâtre et après le dernier glouglou du Carré-Vert, sans oublier les places de Saint-Gervais, Goulart et d'autres, qui sont totalement défigurées, je pense quand même que ce parlement devrait nourrir les pires craintes vis-à-vis d'un nouveau projet présenté par le magistrat en charge qui est visiblement totalement incapable – les derniers événements l'ont montré – de prendre en compte les erreurs du passé. Comme toujours, les maquettes, les esquisses d'architectes sont séduisantes et, comme toujours, le résultat risque d'être froid, moche, minéral et sans âme...

Pour conclure, ce projet est un projet daté, dépassé, obsolète. C'est un projet dogmatique. C'est un projet qui laisse la scorie de temps révolus. Nous savons maintenant qu'il ne vaut pas grand-chose, qu'il sera combattu et, je l'espère, balayé par un référendum populaire, s'il devait recueillir une majorité dans ce plénum. Nous avons changé d'époque. Ce projet regarde dans le rétroviseur, ce

n'est pas un projet d'avenir. Il est totalement ringard. Je dirais même qu'il est trompeur. Ce parking, ce n'est pas Clé-de-Rive, c'est «Jurassic Park». (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Merci, Monsieur Gauthier. La parole est à M. Pierre de Boccard pour le groupe libéral-radical.

**M. Pierre de Boccard** (PLR). Merci, Madame la présidente. Je ferai plus court cette fois-ci... Je reviens sur les propos qui ont été tenus hier. M. Gomez, par exemple, nous disait que les voitures ne devraient pas être au centre-ville et qu'on devrait par contre créer des parkings ou des P+R à l'extérieur. Nous avons auditionné M. Vincent Kaufmann, professeur à l'École polytechnique fédérale de Lausanne, au sujet de la mobilité. Il a déclaré «ne pas aimer la loi sur la mobilité cohérente car il remarque que cette loi indique que la circulation va être sortie du centre-ville et reportée plus loin. Il se demande si un habitant de Vernier ou du Grand-Lancy vaut moins qu'un habitant des Eaux-Vives.» Peut-être que c'est ce que vous pensez, Monsieur Gomez, et qu'on est comme Astérix et Obélix en ville de Genève, en Vieille-Ville, aux Eaux-Vives: qu'on doit se retrancher derrière nos murailles, revenir à 1602 et remettre le pont-levis...

M<sup>me</sup> Wuest nous a parlé pour sa part d'une perte de 1,25 million de francs pour les horodateurs en raison de ces voitures qu'on mettrait en lieu et place dans un parking. Vous ne pouvez pas resquiller lorsque vous rentrez dans un parking et que vous prenez un ticket. Il faut savoir que 60% des gens resquillent avec les horodateurs au centre-ville.

Nous avons bien sûr entendu les peurs des habitants, celles de l'Association des habitants des Eaux-Vives et celles de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville. Mais les experts nous ont dit aussi, lors de leurs auditions, qu'il y aurait carrément moins de trafic avec ces aménagements, puisqu'il restera sur des axes structurants et ne sera plus reporté sur des axes où les gens tentent aujourd'hui de trouver un passage, engendrant ainsi un trafic de transit dans les quartiers.

Vous parliez aussi des TPG et du *hub*. Sincèrement, je préfère avoir un *hub* des TPG à côté des écoles afin que les enfants puissent monter directement aux arrêts de bus qui seraient juste devant ces écoles. On a le collège Calvin, l'école primaire Ferdinand-Hodler et l'ancien collège de Candolle.

Nous avons un projet qui permettra de dynamiser le centre-ville, de supprimer cette verrue du rond-point de Rive, de libérer l'espace extérieur. C'est un cadeau pour les Verts... Ça devrait l'être! Vous pouvez supprimer 500 places aux alentours, réaménager des quartiers! On est obligé de par la loi de compenser

quand on supprime une place de voiture. C'est un/un, c'est la loi. (*Remarque de M. Gomez.*) Oui, changer la loi! Il y a des gens qui font aussi des âneries et qui disent: «Ah non, mais pourquoi je ne pourrais pas le faire? On s'en fout, il y a la loi, mais on changera la loi demain...» Non, vous allez en prison parfois pour ça, Monsieur Gomez. (*Rires.*) Vous ne pouvez faire ça.

Le Parti libéral-radical est donc pour ce projet, un projet qui permettra de libérer des espaces extérieurs, de redynamiser ces secteurs et donc d'avoir un centre vivant et un poumon de verdure au centre de notre ville.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Avant d'aller en prison, Monsieur Gomez, voulez-vous répondre à votre mise en cause?

*Une voix.* Mais non... (*Rires.*)

**La présidente.** Désolée, Messieurs...

**M. Alfonso Gomez** (Ve). Juste pour signaler au Parti libéral-radical que ce n'est pas moi en ce moment qui suis mis en cause pour non-respect de la loi; ce sont plutôt des personnalités du Parti libéral-radical, juste pour le leur rappeler... Cela étant, je suis également mis en cause quand M. de Boccard dit que M. Gomez a dit alors que c'est M. Kaufmann qui a dit... J'invite simplement M. de Boccard à bien lire le rapport dont il est pourtant l'auteur.

M. Kaufmann dit effectivement que le trafic va être reporté. Mais sur les rues adjacentes... Du reste, c'est le document que j'ai montré hier. Les services de M. Pagani disent exactement la même chose. Je vous le répète: «La piétonnisation de certaines rues induit des reports de charges de trafic sur d'autres axes dont la capacité doit être accrue.» Nous l'avons dit hier, effectivement, le boulevard Helvétique, entre autres, connaîtra un surplus de circulation, tout comme la rue du Rhône; M. Kaufmann a raison, Monsieur de Boccard.

**La présidente.** Nous sommes saisis de quatre amendements sur cet objet. Madame Wuest, vous avez la parole au sujet du premier amendement.

**M<sup>me</sup> Delphine Wuest** (Ve). On m'a demandé de le scinder en trois amendements mais il ne s'agit en fait que d'un seul amendement...

Lorsque nous avons demandé à M. Pagani pourquoi il n'avait pas mis à jour son projet non seulement en fonction de la LMCE, qui a été mise en application dès juillet 2016, mais aussi en fonction de l'arrivée imminente de la liaison ferroviaire Cornavin–Eaux-Vives–Annemasse (CEVA), il nous a répondu qu'il ne changerait pas le projet mais qu'il était ouvert à ce que nous formulions des amendements. Il nous a semblé que ce n'était pas à nous de faire ce travail de mettre le projet en conformité afin qu'il respecte la loi. Cependant, M. Pagani a raison, c'est vrai, son projet peut être amélioré. C'est pourquoi j'ai posé un premier amendement qui s'intitule «suppression du parking».

Il est vrai que si on regarde les statistiques de fréquentation des parkings aux alentours, on voit bien que la tendance est plutôt à la baisse. En passant à vélo, par exemple devant le parking du Mont-Blanc, j'ai vu, à 17 h 20, qu'il y avait encore 460 places L et 85 places XL. Si on fait le calcul, on dépasse les 500 places prévues dans le parking Clé-de-Rive. Il n'y a donc pas besoin de creuser.

La Fondation des parkings l'a dit elle-même quand on a auditionné ses représentants, et son directeur l'a répété la semaine dernière dans la *Tribune de Genève* du 4 novembre, cette baisse de fréquentation est là. Je le cite: «Aujourd'hui, nous sommes à un carrefour en matière de parcage. Plusieurs tendances se font jour et les défis sont nombreux. On se dirige clairement vers la disparition des voitures dans les centres-villes.» C'est lui qui l'a dit, ce n'est pas moi. Je parlais du parking du Mont-Blanc... Aujourd'hui, il n'était pas plein, et c'est comme ça à chaque fois que je passe devant. Son propriétaire a d'ailleurs utilisé une partie des places «normales» pour en faire des places XXL afin d'attirer de nouveaux clients.

Alors j'entends déjà M. Pagani me souffler que ce nouveau parking, c'est pour compenser... Compenser, c'est le mot magique. Mais compenser quoi? Parce que pour les trente places qu'il faut supprimer pour piétonniser la rue Pierre-Fatio pour en faire une place agréable, comme le vendent les panneaux qui sont déjà installés, il suffit de... Je vais être sympa, je vais rajouter les places qui seraient supprimées à la rue de la Tour-Maitresse et à la rue d'Italie...

*Une voix.* Sur l'amendement!

*M<sup>me</sup> Delphine Wuest.* Oui, j'explique pourquoi je veux supprimer ce parking.

**La présidente.** M<sup>me</sup> Wuest a encore cinq minutes pour présenter ses amendements, je vous le rappelle. Les auteurs d'amendements ont trois minutes pour présenter leur amendement. Veuillez respecter le temps de parole, s'il vous plaît, Madame la conseillère municipale. (*Remarques.*)

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2019 (après-midi)  
Proposition: travaux d'aménagement des espaces publics,  
assainissement et octroi d'un DDP à Rive

*M<sup>me</sup> Delphine Wuest.* J'espère que vous décompterez le temps que je perds maintenant, Madame la présidente...

Je rajoute donc les 200 places de ces rues-là, on arrive à 250 places. La LMCE me permet de déduire 20%; on arrive à environ 200 places que je compense dans le parking de Cluse qui a été ouvert au public – je le répète depuis plusieurs mois – sans qu'aucune compensation en surface n'ait été faite, comme la loi devrait l'exiger. Entre 180 et 500 nouvelles places sont apparues comme par magie... Il n'y a pas besoin de creuser de trou car les 200 places sont déjà compensées, et vous avez votre belle place à la rue Pierre-Fatio... Du coup, si on ne creuse pas ce parking sous la rue Pierre-Fatio, la pub mensongère de M. Pagani ne l'est plus.

En effet, sur les photos, on voit de beaux arbres bien grands destinés à habiller cette place. Sauf que vous savez très bien comme moi qu'un arbre, pour pousser, a besoin d'autant d'espace sur la terre que sous terre. On ne peut donc pas planter d'arbres au-dessus d'un parking. Ce n'est pas possible.

*Une voix.* Et l'amendement?

*M<sup>me</sup> Delphine Wuest.* L'amendement, je l'ai dit au début, c'est la suppression du parking, pour toutes ces raisons. Si on veut, un, compenser en sous-sol les places perdues en surface, on n'a pas besoin de le faire parce qu'on a le parking de Cluse et, deux, si on veut planter des arbres, comme le propose M. Pagani, on ne construit pas ce parking. (*Remarque.*) Oui, c'est mon amendement. Mon amendement propose de supprimer la référence à ce parking dans les délibérations. Votez ces amendements, et nous, les Verts, nous voterons votre proposition.

Le premier amendement modifie donc l'article premier de la délibération I amendée comme suit.

*Projet d'amendement*

Supprimer le premier alinéa, à savoir: «la participation de la société Parking Clé-de-Rive SA à l'organisation du concours d'aménagement et à la réalisation des espaces publics pour un montant de 3 172 500 francs».

De la même façon, le deuxième amendement modifie comme suit l'article premier de la délibération II amendée:

*Projet d'amendement*

Supprimer le premier alinéa, à savoir: «la participation de la société Parking Clé-de-Rive SA au coût attribuable au détournement des collecteurs dû à la construction du parking, déduction faite du montant d'une réhabilitation théorique des collecteurs concernés par le détournement, pour un montant de 645 200 francs».

Le troisième amendement consiste donc à:

*Projet d'amendement*

Supprimer la délibération III amendée. (*Remarque.*)

**La présidente.** Non, soyons clairs, M<sup>me</sup> Wuest a déposé quatre amendements. Elle a douze minutes, d'accord? C'est trois minutes par amendement. Là, il faut être très clair, il y a quatre amendements. Je suis désolée, c'est elle qui les présente. Elle a quatre fois trois minutes de temps de parole, ça fait douze minutes. Vous en êtes à quatre minutes et demie. Continuez, Madame la conseillère municipale... C'est le règlement.

*M<sup>me</sup> Delphine Wuest.* Je pensais que j'avais fini... Alors je parlerai de mon quatrième amendement. (*Exclamation.*)

**La présidente.** Non, je vous en prie, c'est le règlement! Les gens ont le droit de déposer des amendements. Il se trouve que c'est la même personne, elle en a le droit et elle a douze minutes. Je vous prierais, s'il vous plaît, de relire le règlement; je ne fais que l'appliquer dans cette situation. Je vous remercie.

*M<sup>me</sup> Delphine Wuest.* Mon quatrième amendement s'intitule: Etendre la rue... «Etendre la zone piétonne», pardon... Il propose de compléter comme suit l'article premier de la délibération I amendée:

*Projet d'amendement*

Ajouter les rues du Vieux-Collège, Verdaine et de la Rôtisserie dans le périmètre de piétonnisation prévu.

Proposition: travaux d'aménagement des espaces publics,  
assainissement et octroi d'un DDP à Rive

J'ai demandé d'ajouter au projet les rues du Vieux-Collège, de la Rôtisserie, Verdaine et de la Pélisserie... Oui, riez, Monsieur Pagani, qui m'écoutez peut-être depuis l'autre côté, depuis son poste de télé... Ayez, Monsieur Pagani, une réelle ambition de piétonnisation! Et même si vous ne fermez pas ces rues-là, supprimez au moins les trente places qui se trouvent derrière l'Alhambra et qui occasionnent un trafic de transit ininterrompu parce que tout le monde se dit qu'il y a trente places tout là-bas et qu'on aura sûrement la place qui reste... Eh bien non, tout le monde fait un tour pour rien. Ces trente places, Monsieur Pagani, étaient les premières qui auraient dû être supprimées dans votre proposition de compensation pour ce projet, mais elles ne l'ont pas été. Elles sont dans le périmètre le plus proche de ce parking Clé-de-Rive et, pourtant, elles restent dans votre projet. C'est vraiment très dommage.

Si vous avez si peur, Monsieur Pagani, des oppositions des commerçants, eh bien, sachez que la faitière des commerçants nous a rassurés sur ce point. Les commerçants ont bien compris qu'une rue piétonne attirait bien plus le client. Vous n'avez qu'à vous tourner vers Carouge. Le commerçant qui faisait le plus opposition à la fermeture de la rue Saint-Joseph est celui qui, aujourd'hui, a la plus grande terrasse. Et à peine la municipalité de Carouge a-t-elle annoncé de nouvelles fermetures de rues – ça date de ces derniers jours – que les autres commerçants, ceux qui ne donnent pas sur les rues piétonnes, se plaignent déjà de concurrence déloyale... Je vais rester sur les commerçants une minute...

Les commerçants vont être super contents qu'on fasse un gros trou sous la rue Pierre-Fatio, y compris ceux qui sont dans les alentours. Avec quatre, voire six ans de travaux... Et après, qu'est-ce qu'ils vont faire? Ils vont se retourner contre la Ville, ils vont demander des dédommagements. Vous vous souvenez du chantier CEVA de Champel-Hôpital? Ils nous ont demandé des dommages et intérêts parce qu'ils n'avaient plus de clients justement à cause des travaux.

On parle aussi d'une grande continuité piétonne. Nous, nous avons estimé que le projet piéton de Pierre-Fatio représentait 7500 m<sup>2</sup>. Ce n'est pas 33 000 m<sup>2</sup>. Il n'y a pas de continuité jusqu'au bord du lac, puisque, quand on est sur la rue Pierre-Fatio et qu'on veut courir vers le lac, on doit s'arrêter parce qu'il y a une route, la rue du Rhône. Il n'y a même pas de feu pour piétons, on doit attendre que les voitures acceptent de s'arrêter. Et puis après, il y a une deuxième route, c'est la rue François-Versonnex. Là il y a un feu pour piéton, c'est sympa, on peut juste demander, et c'est le feu qui laisse passer le piéton. Mais disons, ce n'est pas ce que j'appelle une continuité piétonne.

M. von Arx évoquait la place du Molard... Alors oui, nous sommes d'accord pour continuer ce genre de piétonnisation. Pas de souci, Monsieur von Arx. La place du Molard nous plaît bien, mais on n'a pas creusé de parking pour piétonniser cette place. Il n'y a pas eu de parking de six niveaux. Donc volontiers,

acceptez notre amendement, on supprime le parking, on fait la piétonnisation et on n'a aucun souci. (*Remarque.*) L'amendement, je l'ai dit, demande d'étendre la... zone piétonne... Il faut que j'arrête de parler de «rue»... Je suis effectivement perturbée par le programme de ce projet, qui parle de zone piétonne mais qui n'est en fait qu'une rue, la rue Pierre-Fatio.

J'aimerais encore juste ajouter une chose, car M. Bertinat a dit qu'aucun projet n'était parfait. Nous sommes d'accord, aucun projet n'est parfait, et celui-ci est quand même particulièrement mauvais. J'ai parlé dans mon rapport de minorité des problèmes techniques. Alors je reviens sur les TPG, car ils ont été assez évasifs dans leurs précisions durant leurs auditions. Ils ont cependant quand même donné des schémas à M. Pagani pour sa présentation Powerpoint, qui montrent ce qu'est la situation actuelle des TPG et ce que serait la nouvelle situation des TPG après les travaux.

Il y a un tout petit détail... Les bus TPG 8 et 6 ne passent pas sur le boulevard Jaques-Dalcroze actuellement... Ils y passeront peut-être dans le projet futur, pourtant, sur leur plan actuel, les TPG notent que ces bus passent par là. Alors, je comprends, on fait tous des erreurs dans nos présentations, ça arrive, il n'y a pas de souci. Cela étant, un expert-comptable me disait qu'il ne dormait pas de la nuit s'il manquait un centime quand il faisait les comptes d'une fiduciaire, puisque, s'il peut cacher un centime, il peut cacher un million... Le fait de faire passer deux bus dans une rue alors qu'ils n'y passent pas du tout dans la réalité, c'est une petite bourde. Mais ça en cache mille autres. Du coup, ça nous conforte quand même dans nos frayeurs par rapport aux TPG, puisque eux disent que ça passera, que leur super-logiciel a dit que ça passerait.

Je ne vais pas utiliser tout mon temps de parole parce que les deux autres amendements des Verts seront présentés par Uzma Khamis Vannini et par M. Azzabi. Je les laisserai parler de ces amendements-là. J'aimerais juste vous dire que si vous votez déjà ces deux amendements et peut-être les suivants, je vous promets que, nous les Verts, nous vous le voterons, votre projet ainsi amendé, une zone piétonne aux dimensions vénérables sans avoir besoin de creuser un parking, ce qui nous économisera des frais et des années de travaux. En plus, la publicité est déjà faite. Il suffira juste de supprimer une petite phrase. Vous feriez là, Monsieur Pagani, une vraie nouvelle proposition de mise en œuvre de notre initiative populaire municipale IN-2: «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!» (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Nous poursuivons avec les amendements. Je passe la parole à M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini. Veuillez s'il vous plaît présenter votre amendement. Vous avez trois minutes.

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini** (Ve). Je vous remercie, Madame la présidente. J'informe d'ores et déjà cette assemblée que je m'arrêterai à chaque fois que je ne m'entendrai plus penser... Et je demanderai que le temps soit prolongé dans ce sens. Moi, si je n'arrive pas à parler parce que ça parle derrière, je m'arrête parce que ce n'est pas possible... Merci.

Soixante-neuf arbres seront abattus dans ce projet pour en replanter septante. Lorsqu'on connaît les compensations qui doivent être faites pour pouvoir obtenir la même protection, la même dépollution, la même ombre, on comprend que ce projet n'est juste pas acceptable, n'est plus acceptable aujourd'hui, à l'heure de nos connaissances actuelles, de la prise de conscience de tout un chacun sur ces îlots de chaleur. Ce projet n'est pas acceptable sur bien des points, c'est pourquoi j'ai proposé la délibération supplémentaire suivante:

#### *Projet d'amendement*

Conserver les arbres existants et planter des arbres supplémentaires dont le nombre total ne doit pas être inférieur à quatre-vingt-sept.

Il s'agit donc de planter quatre-vingt-sept arbres en tout, c'est-à-dire de préserver tous les arbres déjà en place et de les compléter avec quatre-vingt-sept arbres en plus. Pourquoi faut-il replanter des arbres? Nous savons très bien que les arbres ne sont pas en nombre suffisant aujourd'hui pour les îlots de chaleur que nous provoquons. Cette place-là a besoin de plus d'arbres qu'elle n'en a actuellement, nous le savons.

Nous savons aussi, et cela ressort de la page 11 de la proposition PR-1305, qu'il est prévu dans ce projet 1,5 m de profondeur de terre pour planter des arbres. Je veux dire, à un moment donné, ce n'est plus du professionnalisme... C'est, je ne sais pas, de l'expressionnisme, de l'art abstrait, de l'art déco... Je ne sais pas ce que c'est mais on ne peut plus raisonner de cette manière-là. Les chiffres sont mentionnés en page 21 du rapport. Ils indiquent effectivement que soixante-neuf arbres seront abattus et que septante seront plantés. Or, comme on l'a dit tout à l'heure, les arbres replantés n'ont pas du tout la même valeur.

Nous savons aussi qu'il y a le projet CEVA, j'en ai pour une minute, Madame la présidente...

**La présidente.** Vous en êtes à deux minutes trente... Il faut conclure, Madame la conseillère municipale.

Proposition: travaux d'aménagement des espaces publics, assainissement et octroi d'un DDP à Rive

*M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini.* Trente secondes, alors... Notre magistrat l'a magistralement soutenu. C'est un projet depuis 1912 et M. Robert Cramer l'a ressorti. Grâce à ce projet, nous avons pu faire de sacrés progrès en termes d'aménagement du territoire. Nous savons qu'il aurait fallu tenir compte de ce projet, puisque, sur cette base, nous avons aussi l'expérience de ce que veut dire l'arborisation dans les aménagements.

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. Je donne la parole à M. Omar Azzabi pour qu'il présente son amendement.

**M. Omar Azzabi (Ve).** Merci, Madame la présidente. Alors pourquoi réaliser une vraie zone piétonne? Eh bien, comme le disaient mes préopinants, c'est un projet de notre siècle et nous ne sommes pas les seuls à le dire. Nos voisins vaudois ont très vite compris l'affaire. En effet, un parking souterrain contre une zone piétonne, c'est à peu de choses près ce que les habitants de la Ville de Vevey ont refusé en mai dernier. Ils ont en l'occurrence voté sur l'initiative communale réclamant la construction d'un parking souterrain sous la place du Marché, un méga-projet de 50 millions de francs demandant de souterrainiser les 450 places de stationnement de la place. Au lieu de ça, et grâce à ce refus, les autorités veveysannes vont pouvoir concrétiser le projet de réaménagement de la place, appelé «D'amour et d'eau fraîche». C'est le fruit d'une vaste démarche participative qui va réduire le nombre de places en surface de 450 à 200, afin de piétonniser totalement une grande partie de la place.

Il y a ensuite une raison constitutionnelle à la réalisation d'une vraie zone piétonne, Messieurs-dames. On nous parle souvent de la LMCE, mais elle ne peut en aucun cas s'opposer au droit constitutionnel à un environnement sain. On ne peut en aucun cas opposer la liberté de choix du mode de transport à un environnement sain. Et ça va encore plus loin. Cette loi a été traduite dans des principes par le Conseil d'Etat, qui a décrété que l'hypercentre devait rassembler des mesures visant à développer la priorité aux modes doux de transports et portant principalement sur la piétonnisation et la pacification des espaces. C'est la traduction de la fameuse loi que vous mettez en avant, Messieurs-dames de la droite. En aucun cas cette loi ne conditionne la piétonnisation à une souterrainisation des places de parking.

Allons plus loin... Parlons par exemple des beaux panneaux XXL du département de M. Paganì qui mettent en avant non pas une zone de ce projet, mais ces fameuses zones à priorité piétonne. On parle donc d'une zone de 33 000 m<sup>2</sup> qui inclurait les trottoirs. Nous insistons là-dessus pour les téléspectateurs, c'est important, car les Genevois doivent savoir qu'en réalité la zone

Proposition: travaux d'aménagement des espaces publics,  
assainissement et octroi d'un DDP à Rive

réellement piétonne ne sera que de 7500 m<sup>2</sup> sur la rue Pierre-Fatio. Pour le calcul, c'est 30 m de large sur 250 m de long. Où est donc alors la vraie zone piétonne?

Dans des villes comme Paris, Bruxelles, Amsterdam, Berlin ou Copenhague, les bus n'y passent pas, les ayants droit non plus et les parkings ne sont pas aménagés à leurs abords. Je vais vous donner un autre exemple bien plus proche de chez nous. Quand la Ville de Lausanne autorise un trafic restreint de manière exceptionnelle dans la zone piétonne, elle le fait de manière à obliger les véhicules à rouler au pas. Je vous laisse imaginer les trams, les bus et les ayants droit rouler au pas dans cette zone...

**La présidente.** Vous en êtes presque à trois minutes, Monsieur le conseiller municipal, il va falloir conclure...

*M. Omar Azzabi.* En conclusion, Messieurs-dames de la droite, et vous transmettez, Madame la présidente, laissez-nous anticiper votre argumentation sur le fait que ce projet ne comporte pas une mais treize rues. Admettons honnêtement que les rues du Port, de la Tour-Maîtresse et d'Italie sont déjà semi-piétonnes. Leur fermeture totale et leur piétonnisation deviennent tout aussi relatives, et nous avons déjà parlé des rues qui seraient occupées par les TPG. Aussi, vous comprendrez que le calcul fait par les Verts est le bon: la seule et unique rue exclusivement piétonne de ce projet sera la rue Pierre-Fatio. C'est pourquoi je vous invite à accepter l'amendement des Verts suivant qui consiste à rajouter une délibération IV, comme suit:

*Projet d'amendement*

Rendre les rues «piétonnes» par la qualification en «zone 1» de l'ensemble du périmètre dit «à priorité piétonne» de la présente proposition du Conseil administratif au sens de l'article 7, alinéa 3 de la H 1 21, loi pour une mobilité cohérente et équilibrée. Ce périmètre regroupe les parcelles 7151, 7160, 7166, 7178 et 2984 de la commune de Genève, section Cité, propriétés du domaine public communal, sises rue Pierre-Fatio, rue du Rhône, quai du Général-Guisan et quai Gustave-Ador.

Cet amendement qualifie donc cette zone-là de «zone 1», au nom de la LMCE, afin que ni les transports en commun ni les ayants droit ne puissent y passer.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il y a encore beaucoup d'amendements... M<sup>me</sup> Arlotti a déposé trois amendements. Elle a donc la parole pendant neuf minutes. C'est parti... Madame Arlotti, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti** (EàG). Merci, Madame la présidente. Deux de mes amendements peuvent ressembler un peu à ceux de M<sup>me</sup> Wuest, mais vous comprendrez qu'il s'agit de nous amener plus de détails dans ce vaste projet, tout ça dans le but évidemment d'avoir un peu plus de vision d'avenir pour notre ville, que nous aimons, et également plus d'ambition et de qualité de vie, une réelle qualité de vie.

Le premier amendement se présente comme suit:

*Projet d'amendement*

Rajouter la rue de la Rôtisserie dans le projet de piétonnisation de la proposition PR-1305.

Il s'agit donc de rajouter la rue de la Rôtisserie dans le projet de piétonnisation du projet Clé-de-Rive. Le deuxième amendement se présente comme suit:

*Projet d'amendement*

Rajouter la rue du Vieux-Collège dans le projet de piétonnisation de la proposition PR-1305.

Le troisième amendement propose quant à lui de:

*Projet d'amendement*

Prévoir un terminus en sous-sol pour les bus de campagne dans le projet de parking de la proposition PR-1305.

Cet amendement propose donc de créer dans le futur projet de parking Clé-de-Rive un terminus pour les bus de campagne, ceux qui sont actuellement sur la rue Pierre-Fatio. Tels sont les détails.

Proposition: travaux d'aménagement des espaces publics,  
assainissement et octroi d'un DDP à Rive

Mesdames et Messieurs, nous ne voulons pas que nos enfants évoluent pendant plusieurs années à côté d'un vaste chantier qui occasionnera pour sûr un bruit permanent en journée, de la poussière, le transit des camions sur et autour du chantier durant un minimum de quatre ans, car trois écoles sont dans le périmètre du projet: l'ancien collège Candolle qui est aujourd'hui l'École de culture générale Ella-Maillart et l'école primaire Ferdinand-Hodler. Même le collège Calvin, qui n'est pas loin, subira toutes ces nuisances, sans oublier évidemment les personnes qui iront dans les commerces et les habitants proches.

Une fois le chantier du parking terminé et les aménagements réalisés, tout le trafic des bus sera dévié sur la rue d'Italie afin de libérer la rue Pierre-Fatio et d'y créer la seule rue qui sera véritablement piétonne, qui pourra ainsi recevoir le marché hebdomadaire actuellement situé sur le boulevard Helvétique.

Je précise que les TPG sont confiants. Ils admettent que les virages seront plus serrés pour leurs bus de 18 m qu'ils ne le sont actuellement sur la rue Pierre-Fatio pour sortir de la rue d'Italie sur la rue du Rhône, mais ils restent confiants. Ils verront venir comme ils disent... Ça laisse beaucoup de probabilités... Les habitants verront aussi venir la petite augmentation de trafic sur le pont du Mont-Blanc, puisque le tour du lac se trouve clairement dans les quartiers du centre. Alors vous transmettez à M. Spuhler, Madame la présidente, que les voitures n'arriveront pas avec des ailes dans ce parking. A ce que j'en sais, soyons réalistes, elles devront traverser la ville, tourner un minimum et donc créer de la pollution pour arriver jusqu'à au parking Clé-de-Rive...

Plusieurs associations et instances ont demandé en outre pourquoi on n'avait pas eu l'idée de créer un terminus en sous-sol pour tous les bus de campagne, tous ceux qui s'arrêtent actuellement sur la rue Pierre-Fatio. Parce que c'est trop cher, Messieurs-dames! Les habitants et le Touring Club Suisse ont demandé aussi pourquoi on n'avait pas prévu de passerelle souterraine passant sous le grand axe de la rue François-Versonnex. Parce que c'est trop cher aussi...

Et pourquoi ni la rue de la Rôtisserie ni la rue du Vieux-Collège n'ont été incluses dans ce projet? Est-ce parce que le magistrat en charge des travaux n'a pas souhaité devoir essayer les recours de quelques riches commerçants de la rue de la Rôtisserie? Bien sûr que cette rue pleine de commerces doit quotidiennement pouvoir accueillir ses livraisons de marchandises pour les nombreux commerces. Mais si les initiateurs de ce projet de parking avaient été suffisamment audacieux et visionnaires, ils auraient prévu ce qui a été réalisé à Zurich: des possibilités de livraison depuis les sous-sols du parking, libérant ainsi les rues et rendant la piétonnisation au maximum de son potentiel de qualité de vie.

Je ne reviendrai pas sur les questions des habitants des Eaux-Vives et du TCS qui demandaient pourquoi on n'avait pas prévu non plus plus de places habitants

dans ce parking, censé réduire la circulation dans l'hypercentre en séparant les flux et résoudre de la sorte le problème d'asphyxie et de pollution que vit toujours Genève.

Quant à faire, autant être prévoyant et visionnaire. Je rappelle que la Confédération favorise les équipements de transports publics à la condition que l'accès au centre-ville soit réduit pour le transport motorisé individuel. Donnons-nous enfin une priorité, Messieurs-dames, celle de la qualité de vie dans notre ville. L'urgence climatique, c'est aujourd'hui, Mesdames et Messieurs! Nous voulons avoir une vision d'avenir, même si Genève n'est pas aussi exemplaire que Zurich ou Bâle, par exemple sur sa politique de mobilité et de qualité de vie en ville.

Il s'agit de faciliter les déplacements tout en visant la complémentarité, nous rappelait M. Bertinat. Certes. Je rappelle que le Léman Express entrera en fonction en décembre. Décembre, c'est demain. Attendons donc de voir comment la situation va évoluer à Genève dans un avenir proche, d'autant que demain nous aurons un parking de 700 places à la gare des Eaux-Vives et un autre de 500 places à Chêne-Bourg.

Je rappelle que le constat des études récentes et des spécialistes en matière de mobilité est dit: le présent est à la mobilité douce. Et l'avenir aussi, Mesdames et Messieurs. Nous sommes pour une véritable piétonnisation autour du rond-point de Rive mais pas au prix d'un parking supplémentaire, car la réalité sur le terrain – d'autres l'ont dit avant moi – c'est que l'utilisation des parkings de l'hypercentre est en baisse constante ces dernières années. Mes préopinantes l'ont rappelé, le parking du Mont-Blanc, qui est voisin du futur projet de parking Clé-de-Rive, tend à élargir ses places pour pallier cet état de fait. (*Exclamation.*) Oui, je parle de l'amendement pour une qualité de vie.

Il faut savoir que les touristes occupent peu les parkings.

*Une voix.* Sur l'amendement!

*M<sup>me</sup> Ariane Arlotti.* Alors le but de ce futur parking Clé-de-Rive sera en toute logique de faire du bénéfice. Il ne sera donc jamais un régulateur de trafic parfaitement évolutif comme il pourrait l'être s'il était aux mains des pouvoirs publics. (*Brouhaha.*) Je vous prie donc de soutenir nos amendements, ainsi nous pourrions voter ce projet.

**La présidente.** Merci. Il y a en tout quatorze amendements... (*Exclamations.*) Nous poursuivons pour trois minutes avec M<sup>me</sup> Albane Schlechten.

**M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S).** Merci, Madame la présidente. Alors puisque cet objet sort de la commission de l'aménagement et de l'environnement, on va faire un peu d'aménagement, couplé à un peu de culture et de physique... Le groupe socialiste propose que le projet architectural du parking soit un peu remodelé afin d'en faire un ruban de Möbius. Qu'est-ce qu'un ruban de Möbius? C'est un ruban qui ne possède qu'une seule face. Donc on parle d'un parking qui ne posséderait qu'une entrée et qui a la possibilité d'être en torsion dans l'espace. C'est vrai que ce projet de parking Clé-de-Rive s'associe un peu à cet objet physique caractéristique quand on sait qu'on veut mettre un parking dans l'hypercentre d'une ville fortement densifiée où on ne sait déjà plus comment rajouter des pistes cyclables.

Et dans la proposition de changer cette forme architecturale, on aurait aussi la possibilité d'envoyer de l'eau, tous les trois à six mois, surtout dans les niveaux inférieurs du parking, car on est assez fort en Ville de Genève pour inonder les surfaces basses... On pourrait balancer de l'eau, ce qui fait qu'on pourrait recommencer cette fameuse boucle sans fin de Möbius à fréquence assez régulière. Au moins vous aurez appris quelque chose... On peut aussi ne pas faire de parking au centre-ville.

**La présidente.** Merci, Madame Schlechten. La parole est à M. Ulrich Jotterand...

Mesdames et Messieurs, nous sommes saisis d'une motion d'ordre. Il faut sonner, Monsieur Maréchal, s'il vous plaît... (*Ndlr: L'huissier du Conseil municipal. La présidente sonne la cloche.*) La motion d'ordre émane des groupes libéral-radical, de l'Union démocratique du centre, du Mouvement citoyens genevois et du Parti démocrate-chrétien. Elle demande un vote immédiat sur cet objet. (*Brouhaha.*) Nous terminons la présentation des trois amendements puis nous voterons. Je vous remercie. Je vous soumetts le vote immédiat... (*Remarques.*) Non mais, laissez-les présenter les amendements, s'il vous plaît, on n'est pas au bout! (*Exclamations.*) Si... si... Ah si! Je décide que oui, je m'excuse. (*Remarques.*)

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 40 oui contre 34 non. (*Remarque.*)

**La présidente.** On me dit que les autres amendements ont été envoyés par mail. Je les lirai au fur et à mesure du vote. Nous entrons en procédure de vote, puisque le vote immédiat est demandé. (*Remarque.*) Le vote nominal est demandé pour tous les amendements...

*Deuxième débat*

*Mis aux voix à l'appel nominal, le premier amendement de M<sup>me</sup> Wuest est refusé par 40 non contre 34 oui.*

*Ont voté non (40):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (PDC), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M<sup>me</sup> Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M<sup>me</sup> Daniela Dosseva (MCG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (PLR), M<sup>me</sup> Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John Rossi (PLR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (PLR), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

*Ont voté oui (34):*

M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M<sup>me</sup> Annick Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M<sup>me</sup> Daly Mitri Davidshofer (S), M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini (Ve), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):*

M. Manuel Alonso Unica (HP), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (PDC), M. Stéphane Guex (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Souheil Sayegh (PDC).

*Présidence:*

M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

*Mis aux voix, le deuxième amendement de M<sup>me</sup> Wuest est refusé par 40 non contre 33 oui.*

*Ont voté non (40):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (PDC), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M<sup>me</sup> Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M<sup>me</sup> Daniela Dosseva (MCG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (PLR), M<sup>me</sup> Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John Rossi (PLR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (PLR), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

*Ont voté oui (33):*

M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M<sup>me</sup> Annick Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M<sup>me</sup> Daly Mitri Davidshofer (S), M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini (Ve), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):*

M. Manuel Alonso Unica (HP), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (PDC), M. Stéphane Guex (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Tobias Schnebli (EàG).

*Présidence:*

M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

*Mis aux voix, le troisième amendement de M<sup>me</sup> Wuest est refusé par 39 non contre 34 oui.*

*Ont voté non (39):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (PDC), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Bocard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M<sup>me</sup> Anne Carron (PDC), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M<sup>me</sup> Daniela Dosseva (MCG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (PLR), M<sup>me</sup> Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John Rossi (PLR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (PLR), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

*Ont voté oui (34):*

M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M<sup>me</sup> Annick Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Hohenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M<sup>me</sup> Daly Mitri Davidshofer (S), M<sup>me</sup> Amanda

Proposition: travaux d'aménagement des espaces publics,  
assainissement et octroi d'un DDP à Rive

Ojalvo (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini (Ve), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):*

M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (PDC), M. Stéphane Guex (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Souheil Sayegh (PDC).

*Présidence:*

M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

*Mis aux voix, le quatrième amendement de M<sup>me</sup> Wuest est refusé par 40 non contre 34 oui.*

*Ont voté non (40):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (PDC), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M<sup>me</sup> Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M<sup>me</sup> Daniela Dosseva (MCG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (PLR), M<sup>me</sup> Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John Rossi (PLR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (PLR), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

*Ont voté oui (34):*

M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (PDC), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux

Proposition: travaux d'aménagement des espaces publics,  
assainissement et octroi d'un DDP à Rive

(Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M<sup>me</sup> Annick Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M<sup>me</sup> Daly Mitri Davidshofer (S), M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini (Ve), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):*

M. Manuel Alonso Unica (HP), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Stéphane Guex (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Souheil Sayegh (PDC).

*Présidence:*

M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

*Mis aux voix, l'amendement de M<sup>me</sup> Khamis Vannini est refusé par 40 non contre 34 oui.*

*Ont voté non (40):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (PDC), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M<sup>me</sup> Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M<sup>me</sup> Daniela Dosseva (MCG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (PLR), M<sup>me</sup> Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John Rossi (PLR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (PLR), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Proposition: travaux d'aménagement des espaces publics,  
assainissement et octroi d'un DDP à Rive

*Ont voté oui (34):*

M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M<sup>me</sup> Annick Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M<sup>me</sup> Daly Mitri Davidshofer (S), M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini (Ve), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):*

M. Manuel Alonso Unica (HP), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (PDC), M. Stéphane Guex (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Souheil Sayegh (PDC).

*Présidence:*

M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

*Mis aux voix, l'amendement de M. Azzabi est refusé par 40 non contre 35 oui.*

*Ont voté non (40):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (PDC), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M<sup>me</sup> Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M<sup>me</sup> Daniela Dosseva (MCG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (PLR), M<sup>me</sup> Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John

Proposition: travaux d'aménagement des espaces publics,  
assainissement et octroi d'un DDP à Rive

Rossi (PLR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (PLR), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

*Ont voté oui (35):*

M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (PDC), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M<sup>me</sup> Annick Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M<sup>me</sup> Daly Mitri Davidshofer (S), M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini (Ve), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):*

M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Stéphane Guex (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Souheil Sayegh (PDC).

*Présidence:*

M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

*Mis aux voix, le premier amendement de M<sup>me</sup> Arlotti est refusé par 41 non contre 34 oui.*

*Ont voté non (41):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (PDC), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Bocard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M<sup>me</sup> Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M<sup>me</sup> Daniela Dosseva (MCG),

Proposition: travaux d'aménagement des espaces publics,  
assainissement et octroi d'un DDP à Rive

M. Sami Gashi (HP), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (PLR), M<sup>me</sup> Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John Rossi (PLR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (PLR), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

*Ont voté oui (34):*

M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (PDC), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M<sup>me</sup> Annick Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M<sup>me</sup> Daly Mitri Davidshofer (S), M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini (Ve), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):*

M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Stéphane Guex (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Souheil Sayegh (PDC).

*Présidence:*

M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

*Mis aux voix, le deuxième amendement de M<sup>me</sup> Arlotti est refusé par 40 non contre 34 oui.*

*Ont voté non (40):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (PDC), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M<sup>me</sup> Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M<sup>me</sup> Daniela Dosseva (MCG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (PLR), M<sup>me</sup> Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John Rossi (PLR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (PLR), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

*Ont voté oui (34):*

M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M<sup>me</sup> Annick Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M<sup>me</sup> Daly Mitri Davidshofer (S), M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini (Ve), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M. Tobias Schebli (EàG), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):*

M. Manuel Alonso Unica (HP), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (PDC), M. Stéphane Guex (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Souheil Sayegh (PDC).

*Présidence:*

M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

Proposition: travaux d'aménagement des espaces publics,  
assainissement et octroi d'un DDP à Rive

*Mis aux voix, le troisième amendement de M<sup>me</sup> Arlotti est refusé par 39 non contre 34 oui (1 abstention).*

*Ont voté non (39):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (PDC), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M<sup>me</sup> Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M<sup>me</sup> Daniela Dosseva (MCG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (PLR), M<sup>me</sup> Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John Rossi (PLR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (PLR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

*Ont voté oui (34):*

M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M<sup>me</sup> Annick Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M<sup>me</sup> Daly Mitri Davidshofer (S), M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini (Ve), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M. Vincent Schaller (HP), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*S'est abstenu (1):*

M. Pierre Gauthier (HP).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):*

M. Manuel Alonso Unica (HP), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (PDC), M. Stéphane Guex (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Souheil Sayegh (PDC).

*Présidence:*

M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

**La présidente.** Je sou mets au vote l'amendement de M<sup>me</sup> Schlechten: «pour que le projet architectural du parking soit modifié en forme de ruban de Möbius, avec possibilité d'inondation dans ses trois niveaux inférieurs». (*Rires.*)

*Mis aux voix, l'amendement de M<sup>me</sup> Schlechten est refusé par 40 non contre 33 oui.*

*Ont voté non (40):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (PDC), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M<sup>me</sup> Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M<sup>me</sup> Daniela Dosseva (MCG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (PLR), M<sup>me</sup> Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John Rossi (PLR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (PLR), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

*Ont voté oui (33):*

M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M. Emmanuel Deonna (S), M<sup>me</sup> Annick Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP),

Proposition: travaux d'aménagement des espaces publics,  
assainissement et octroi d'un DDP à Rive

M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M<sup>me</sup> Daly Mitri Davidshofer (S), M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini (Ve), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):*

M. Manuel Alonso Unica (HP), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (PDC), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M. Stéphane Guex (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Souheil Sayegh (PDC).

*Présidence:*

M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

**La présidente.** Je sou mets au vote l'amendement de M. Ulrich Jotterand, qui n'a pas pu le présenter, donc je le lis. Il rajoute un nouvel article: «La réalisation du projet est suspendue pendant deux ans pour examiner les effets de la mise en œuvre du Léman Express sur la mobilité.» (*Applaudissements.*)

*Mis aux voix, l'amendement de M. Jotterand est refusé par 40 non contre 35 oui.*

*Ont voté non (40):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (PDC), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M<sup>me</sup> Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M<sup>me</sup> Daniela Dosseva (MCG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (PLR), M<sup>me</sup> Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR),

Proposition: travaux d'aménagement des espaces publics,  
assainissement et octroi d'un DDP à Rive

M<sup>me</sup> Yasmine Menétréy (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John Rossi (PLR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (PLR), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

*Ont voté oui (35):*

M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (PDC), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M<sup>me</sup> Annick Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M<sup>me</sup> Daly Mitri Davidshofer (S), M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini (Ve), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):*

M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Stéphane Guex (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Souheil Sayegh (PDC).

*Présidence:*

M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

**La présidente.** Je soumetts au vote l'amendement de M. François Mireval, qui complète comme suit l'article 5 de la délibération III amendée: «Le parking doit être construit à une profondeur permettant le maintien des arbres en surface.» (*Remarque.*) On a dit qu'il y avait le vote nominal sur tous les amendements... Nominal... Monumental...

*Mis aux voix, l'amendement de M. Mireval est refusé par 38 non contre 33 oui.*

Proposition: travaux d'aménagement des espaces publics,  
assainissement et octroi d'un DDP à Rive

*Ont voté non (38):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (PDC), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (PDC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M<sup>me</sup> Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M<sup>me</sup> Daniela Dosseva (MCG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (PLR), M<sup>me</sup> Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John Rossi (PLR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (PLR), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC).

*Ont voté oui (33):*

M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M<sup>me</sup> Annick Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M<sup>me</sup> Daly Mitri Davidshofer (S), M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini (Ve), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M. Luis Vazquez (S), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):*

M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Alain Berlemont (HP), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (PDC), M. Stéphane Guex (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Souheil Sayegh (PDC), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Thomas Zogg (MCG).

*Présidence:*

M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

Proposition: travaux d'aménagement des espaces publics,  
assainissement et octroi d'un DDP à Rive

**La présidente.** Je sou mets au vote l'amendement de M. Pascal Holenweg, qui supprime les articles 4 et 5 de la délibération II amendée.

*Mis aux voix, l'amendement de M. Holenweg est refusé par 40 non contre 34 oui.*

*Ont voté non (40):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (PDC), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Bocard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M<sup>me</sup> Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M<sup>me</sup> Daniela Dosseva (MCG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (PLR), M<sup>me</sup> Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John Rossi (PLR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (PLR), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

*Ont voté oui (34):*

M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M<sup>me</sup> Annick Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M<sup>me</sup> Daly Mitri Davidshofer (S), M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini (Ve), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):*

M. Manuel Alonso Unica (HP), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (PDC), M. Stéphane Guex (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Souheil Sayegh (PDC).

*Présidence:*

M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

**La présidente.** Dernier amendement qui n'a pas non plus été présenté et qui émane également de M. Pascal Holenweg.

*M. Pascal Holenweg. Holenweg! (Rires.)*

**La présidente.** L'amendement se présente comme suit: «Le projet doit comprendre des stalles pour chevaux de trait ainsi que pour bœufs de chars.»

*Mis aux voix, le deuxième amendement de M. Holenweg est refusé par 39 non contre 33 oui.*

*Ont voté non (39):*

M. Jean-Luc von Arx (PDC), M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (PDC), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Bocard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M<sup>me</sup> Anne Carron (PDC), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M<sup>me</sup> Daniela Dosseva (MCG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (PLR), M<sup>me</sup> Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey (MCG), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John Rossi (PLR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (PLR), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

*Ont voté oui (33):*

M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (EàG), M. Omar Azzabi (Ve), M. Régis de Battista (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M<sup>me</sup> Annick Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M<sup>me</sup> Daly Mitri Davidshofer (S), M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini (Ve), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):*

M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Pascal Altenbach (UDC), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (PDC), M. Pierre Gauthier (HP), M. Stéphane Guex (HP), M. Antoine Maulini (Ve), M. Souheil Sayegh (PDC).

*Présidence:*

M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I amendée est acceptée par 40 oui contre 34 non (1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II amendée est acceptée par 40 oui contre 34 non (1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III amendée est acceptée par 40 oui contre 34 non (1 abstention).

Les délibérations sont ainsi conçues:

*DÉLIBÉRATION I*  
*(aménagement des espaces publics)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 27 628 800 francs, destinés à la réalisation des espaces publics de Rive comprenant l'aménagement de rues piétonnes dont notamment les rues Pierre-Fatio, d'Aoste, Ami-Lullin, cours et rond-point de Rive, permettant ainsi la réaffectation en zone piétonne des rues du Port, du Prince, de la Tour-Maîtresse, Robert-Estienne, Arducius-De-Faucigny, Petit-Senn et Louis-Duchosal, dont à déduire:

- la participation de la société Parking Clé-de-Rive SA à l'organisation du concours d'aménagement et à la réalisation des espaces publics pour un montant de 3 172 500 francs;
- la participation de l'Etat de Genève aux coûts des arrêts de transports publics pour un montant de 356 000 francs;
- la participation de l'Etat de Genève aux coûts du système de support de la ligne aérienne de contact pour un montant de 90 000 francs;
- la subvention de la Confédération en faveur de l'assainissement du bruit routier pour un montant de 14 000 francs, portant le montant total des recettes à 3 632 500 francs, soit 23 996 300 francs net.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 27 628 800 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter 2 335 000 francs du crédit d'études voté le 4 juin 2014 (PR-1060 – N° PFI 102.752.05), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2052.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

*Art. 5.* – La présente délibération est exécutable uniquement si les deux autorisations de construire DD 110 238 et DD 110 239 sont délivrées simultanément par le département compétent et toutes deux entrées en force.

*DÉLIBÉRATION II*  
*(assainissement des eaux du secteur de Rive)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58, 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 6 481 600 francs, destinés aux travaux d'assainissement du secteur de Rive, dont à déduire:

- la participation de la société Parking Clé-de-Rive SA au coût attribuable au détournement des collecteurs dû à la construction du parking, déduction faite du montant d'une réhabilitation théorique des collecteurs concernés par le détournement, pour un montant de 645 200 francs;
- la participation des propriétaires riverains aux coûts des raccordements des biens-fonds privés au réseau public d'assainissement pour un montant de 1 226 300 francs;
- la TVA récupérable pour un montant de 340 300 francs, portant le montant total des recettes à 2 211 800 francs, soit 4 269 800 francs net.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 6 481 600 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter 171 800 francs d'études du crédit relatif au réseau secondaire d'assainissement, voté le 7 mars 2017 (PR-1204 – N° PFI 081.008.34), sera inscrite à

Proposition: travaux d'aménagement des espaces publics,  
assainissement et octroi d'un DDP à Rive

l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2062.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

*Art. 5.* – La présente délibération est exécutable uniquement si les deux autorisations de construire DD 110 238 et DD 110 239 sont délivrées simultanément par le département compétent et toutes deux entrées en force.

*DÉLIBÉRATION III (opérations foncières)*

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e), k) et t), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984; vu les articles 4, 13 et 16 de la LDPU, loi sur le domaine public, vu l'article 779, alinéa 3 du Code civil;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et la société Parking Clé-de-Rive SA, en vue de l'octroi à cette dernière d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) dont l'assiette sera définie sur la base de l'autorisation de construire DD 110 238 en force, s'exerçant sous les parcelles 7151, 7160, 7166, 7178 et 2984 de la commune de Genève, section Cité, propriétés du domaine public communal, sises rue Pierre-Fatio, rue du Rhône, quai du Général-Guisan et quai Gustave-Ador en vue de la construction d'un parking souterrain;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et la société Parking Clé-de-Rive SA en vue de la demande de dépôt par le Conseil d'Etat devant le Grand Conseil d'un projet de loi octroyant une concession d'utilisation du domaine public à la Ville de Genève, l'immatriculation des parcelles et la constitution de droits réels sur les parcelles 7151, 7160, 7166, 7178 et 2984 de la commune de Genève, section Cité, propriétés du domaine public communal, sises rue Pierre-Fatio, rue du Rhône, quai du Général-Guisan et quai Gustave-Ador, ainsi que l'épuration des servitudes inscrites au Registre foncier sous DI19/27 du 9.08.1911 et DI44/124 du 14.07.1915, grevant la parcelle domaine public immatriculé 2984 sise quai du Général-Guisan;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et la société Parking Clé-de-Rive SA, en vue de l'acquisition par la Ville de Genève d'une part du capital-actions de ladite société afin que la Ville de Genève puisse siéger au conseil d'administration de cette dernière,

Proposition: travaux d'aménagement des espaces publics,  
assainissement et octroi d'un DDP à Rive

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 20 000 francs destiné à l'achat d'actions de la société Parking Clé-de-Rive SA, permettant ainsi à la Ville de Genève de siéger au conseil d'administration de ladite société.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 20 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

*Art. 4.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer un droit de superficie distinct et permanent (DDP), en faveur de la société Parking Clé-de-Rive SA, grevant les parcelles 7151, 7160, 7166, 7178 et 2984 de la commune de Genève, section Cité, propriétés du domaine public communal, sises rue Pierre-Fatio, rue du Rhône, quai du Général-Guisan et quai Gustave-Ador, DDP dont l'assiette sera définie sur la base de l'autorisation de construire DD 110 238 en force.

*Art. 5.* – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat de déposer auprès du Grand Conseil un projet de loi approuvant l'octroi d'une concession d'utilisation du domaine public grevant en charge les parcelles 7151, 7160, 7166, 7178 et 2984 de la commune de Genève, section Cité, propriétés du domaine public communal, sises rue Pierre-Fatio, rue du Rhône, quai du Général-Guisan et quai Gustave-Ador, en faveur de la Ville de Genève permettant l'immatriculation des susdites parcelles et la constitution de tous les droits réels nécessaires à la réalisation et au fonctionnement du parking ainsi que l'épuration des servitudes inscrites au Registre foncier sous DI19/27 du 9.08.1911 et DI144/124 du 14.07.1915, grevant en charge la parcelle domaine public immatriculé 2984 sise quai du Général-Guisan après obtention de l'accord des bénéficiaires.

*Art. 6.* – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

*Art. 7.* – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

*Art. 8.* – La présente délibération est exécutable uniquement si les deux autorisations de construire DD 110 238 et DD 110 239 sont délivrées simultanément par le département compétent et toutes deux entrées en force.

**La présidente.** Le troisième débat est demandé...

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par plus du tiers de l'assemblée (34 oui contre 38 non et 1 abstention).

**La présidente.** Selon l'article 92 du règlement du Conseil municipal, le troisième débat est remis à la séance suivante de la même session ou à la session suivante. La date de cette séance est fixée par le président ou la présidente. Cette règle ne s'applique pas au vote du budget et des comptes annuels. Ainsi, le troisième débat aura lieu le mardi 3 décembre à 20 h 30. (*Applaudissements.*)

Visiblement, la décision de la présidente n'est pas entendue, pas écoutée, on n'en veut pas, car nous sommes saisis d'une motion d'ordre des partis libéral-radical, démocrate-chrétien, du Mouvement citoyens genevois et de l'Union démocratique du centre qui demande que le troisième débat se fasse ce soir, mercredi 13 novembre, à 20 h 30.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 39 oui contre 25 non.

**La présidente.** Ce troisième débat aura donc lieu, hélas pour la présidente qui a pris une décision, ce soir à 20 h 30... (*Brouhaha.*) Je suis désolée, nous allons avoir une petite discussion au bureau, je lève la séance quelques minutes...

(*Séance levée de 18 h 41 à 18 h 46.*)

**La présidente.** Il y a pas mal de contradictions dans le règlement... Selon comment on l'interprète, c'est moi qui décide. Mais dans d'autres articles, la motion d'ordre prévaut sur tout. Il ne sert donc plus à rien d'avoir des prérogatives de président si la motion d'ordre prévaut sur tout... Nous ferons vérifier ces contradictions par le Service des affaires communales (SAFCO) qui nous dira que faire dans une telle situation. Pour l'heure, vous avez fait une motion d'ordre, on l'a fait voter et on y va comme ça; le troisième débat aura lieu à 20 h 30, avec le doute quand même que cette prérogative de la présidence se retrouve balayée par une motion d'ordre. (*Remarques.*) Oui, c'est bien gentil après coup de le savoir, car ça pose effectivement un problème aux personnes qui voulaient faire le troisième débat le 3 décembre. Je trouve que c'est un peu compliqué à gérer comme situation maintenant. Je me trouve démunie.

Je passe maintenant en revue les renvois directs en commission... (*Interpellation de M. Brandt. Exclamations.*) Non, je m'excuse, c'est une prérogative de

Proposition: système d'exploitation des postes de travail  
informatiques de l'administration municipale

la présidence, je pense que le troisième débat pouvait se faire le 3 décembre. (*Exclamation de M. Brandt.*) Monsieur Brandt, vous avez eu quatre présidences majoritaires, permettez que je prenne mes prérogatives à mon compte et à ma responsabilité. (*Remarque.*) Oui... oui... (*Applaudissements.*)

Nous passons aux renvois directs...

## **5. Proposition du Conseil administratif du 2 octobre 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant total de 1 500 000 francs destiné à la mise à jour du système d'exploitation des postes de travail informatiques de l'administration municipale (PR-1378).**

### **Introduction et exposé des motifs**

Dans le cadre de l'évolution des outils de travail informatique, la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) procède régulièrement à la mise à jour du système d'exploitation des postes de travail informatiques de l'administration, équipés du logiciel Windows de la société Microsoft.

A l'heure actuelle, hormis quelques postes de travail de test, c'est la version Windows 7 qui est déployée en Ville de Genève. Or, en janvier 2020, Microsoft cessera d'assurer le support de cette version de Windows. Des mises à jour de sécurité et correctifs pourront encore être effectués jusqu'en 2023 mais deviendront payants. Afin de ne pas exposer le parc informatique de la Ville de Genève aux risques liés à un système d'exploitation en voie d'obsolescence, la DSIC doit nécessairement mettre en œuvre le remplacement de Windows 7 par Windows 10.

Windows 10 offre incontestablement de nombreux avantages tels qu'une sécurité renforcée, l'intégration au *Cloud*<sup>1</sup> ou encore l'accès à la formule Office 365. Ces nouvelles fonctionnalités augmenteront notamment les capacités de collaboration interne et externe en facilitant la gestion des outils portables (tablettes, smartphones). Ce système d'exploitation ouvert sur les nouvelles technologies permettra d'améliorer les prestations que fournit la Ville de Genève.

L'évolution, notamment vers le *Cloud*, le mode de licence ainsi que les impératifs de sécurité ont toutefois poussé Microsoft à établir de nouvelles modalités concernant Windows. Ainsi, la durée de vie d'une version est désormais d'un an et demi et une nouvelle version de Windows 10 sera mise en production tous les six mois.

---

<sup>1</sup> Usage de serveurs informatiques distants par l'intermédiaire d'un réseau pour stocker et exploiter des données.

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2019 (après-midi)  
 Proposition: système d'exploitation des postes de travail  
 informatiques de l'administration municipale

Jusqu'alors, la Ville de Genève bénéficiait d'une version dite «professionnelle» de Windows, incluse dans l'achat de chaque ordinateur. Avec Windows 10, il faudra désormais acquérir un complément «entreprise» pour chaque utilisateur. En parallèle, le modèle d'affaires de Microsoft est modifié en profondeur. L'acquisition de licences sera ainsi remplacée par de la location.

### Estimation des coûts et description des objets

#### *Répartition des coûts de migration de Windows 7 à Windows 10*

Objets	Coûts (francs) 2020	Coûts (francs) 2021	Coûts (francs) 2022	Coûts totaux (francs)
Mise à jour logiciels (par acquisition et par location)	120 000	120 000	120 000	360 000
Prestations externes d'engineering (concept et technique)	140 000	100 000	0	240 000
Prestations externes d'aide au déploiement	385 000	515 000	0	900 000
Total de la proposition de crédit TTC	645 000	735 000	120 000	1 500 000

#### *Mise à jour par acquisition ou location de logiciels*

Il faudra, dans certains cas, acquérir les dernières versions de certains logiciels qui ne sont ou ne seront plus compatibles avec la dernière version de Windows 10.

Sans ces achats, la DSIC ne sera plus en mesure de faire fonctionner les logiciels informatiques pour certains services, ce qui provoquera des interruptions de prestations aux usagers.

#### *Prestations techniques*

Le montant sera utilisé pour la mise en place du nouvel outil de gestion qui permettra le déploiement des postes au niveau opérationnel et leur administration au quotidien, la mise à jour du parc, le déploiement d'applicatifs ou encore la mise en place des moyens de sécurité. Ces prestations sont indispensables pour garantir une mise en place des outils nécessaires au déploiement et à la gestion des postes et pour garantir un transfert de connaissance adéquat vers les équipes internes et assurer ainsi une continuité du service.

### *Prestations de déploiement*

Trois personnes de la DSIC seront dédiées à ce travail pendant tout le déploiement et trois autres personnes externes à plein temps sont temporairement nécessaires en appui de l'équipe interne.

3700 postes de travail doivent être migrés vers Windows10. En planifiant une fin de cette opération d'ici à décembre 2021, cela représente une moyenne de 10 ordinateurs par semaine par personne sur une période de dix-huit mois.

Sans l'aide de prestataires externes, la DSIC serait amenée à allonger la période de déploiement, induisant le paiement de la maintenance des postes Windows 7 restants pour chaque année (voir Budget de fonctionnement).

Le choix entre l'utilisation de systèmes d'exploitation libres («open Source») et Windows a été étudié.

Le choix s'est porté sur Windows pour les raisons suivantes:

- Compatibilité avec les solutions applicatives à disposition sur le marché. Toutes les applications vendues sont par défaut compatibles avec un système d'exploitation Windows mais ne le sont pas forcément avec les logiciels libres.
- Le choix de ce type de système d'exploitation nécessiterait de nombreuses modifications plus ou moins complexes au niveau de la plupart des applications actuellement utilisées. Ces développements seraient extrêmement coûteux pour la Ville et risqueraient d'impacter grandement la productivité et la collaboration au sein de l'administration.
- Tous les logiciels bureautiques (Word, Excel) et outils de gestion centralisée utilisés tels que SCCM<sup>1</sup>, fonctionnent avec Windows. La DSIC devrait valider et tester la compatibilité de tous les documents existants, des configurations avec le système libre choisi. Les documents contenant des macros seraient probablement inutilisables et devraient être convertis pour pouvoir fonctionner avec un nouveau système.
- Ce genre de migration est particulièrement complexe et très risquée. Il est très difficile de garantir une continuité du service.
- Echanges avec l'extérieur: la majorité des sociétés et des privés utilisent Windows et certains documents pourraient ne pas être lisibles et pourraient donc ne pas être partageables.
- Un nouvel outil nécessiterait une formation complète des utilisateurs et utilisatrices.
- L'analyse de tous ces risques prendrait un temps considérable et les délais d'implantations seraient beaucoup plus longs.

---

<sup>1</sup> *System Center Configuration Manager*: logiciel permettant la gestion centralisée de parcs d'ordinateurs fonctionnant avec Windows.

### Délais de réalisation

La migration vers Windows 10 se terminera fin 2021 et la mise à jour des logiciels fin 2022.

### Référence au 15<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2020-2031

Le projet ne figure pas au 15<sup>e</sup> plan financier d'investissement.

### Budget de fonctionnement

Objets	Coûts	Coûts	Coûts
	(francs) Année 2020	(francs) Année 2021	(francs) Année 2022
Licences Windows 10	185 000	185 000	185 000
Support étendu Windows 7	175 000	260 000	0
Mise à jour logiciels (par location)	60 000	60 000	60 000
Total budget fonctionnement	420 000	505 000	245 000

#### *Licences Windows 10*

Le modèle de licences Windows 10 Enterprise est de type «souscription». Ce montant a été négocié à la baisse: 8 services de la Ville<sup>1</sup> bénéficient du tarif «Education». Les autres services bénéficient quant à eux du tarif «Gouvernement» lui aussi renégocié à la baisse. En tant que souscription, un montant de 185 000 francs est payable chaque année et est calculé sur le nombre d'utilisateurs déclaré dans l'outil informatique de la Ville. Ce montant devrait évoluer positivement à l'avenir en fonction des engagements.

Sans ces licences Windows 10, la Ville de Genève n'aurait plus l'autorisation d'utiliser Windows et par voie de conséquence ne pourrait plus utiliser ses postes de travail informatiques.

#### *Support étendu Windows 7*

Ce coût est exigé par Microsoft afin de pouvoir continuer à bénéficier des mises à jour de sécurité sur le parc Windows 7 encore en production. Le montant demandé par poste double chaque année.

---

<sup>1</sup> Services éligibles aux conditions *EDU*: ARI, BGE, BMU, CJB, ECO, MAH, MEG, MHN.

Proposition: système d'exploitation des postes de travail  
informatiques de l'administration municipale

Ainsi, il est de 50 \$ par poste de travail en Windows 7 en production en janvier 2020, 100 \$ en 2021 et 200 \$ en 2022. En 2023, Windows 7 ne sera plus supporté, ce qui devrait entraîner des failles de sécurité sur les postes encore existants.

Sans l'acquisition de ce support étendu, Windows 7 ne serait plus supporté dès janvier 2020, ce qui entraînerait d'importants risques de sécurité et exposerait potentiellement l'intégralité des métiers de l'administration (risque d'accès extérieur non autorisé, fuite de données personnelles ou confidentielles, etc.).

Tout retard dans l'obtention du financement de ce projet entraînera un décalage dans le temps de la migration. Cela aura pour conséquence des coûts supplémentaires sur cette ligne budgétaire.

*Mise à jour de logiciels (passage en souscription)*

La tendance actuelle consiste en la location de services logiciels et non plus l'acquisition de licences perpétuelles. Ainsi on passe d'un budget d'investissement (achat ponctuel et unique) à un budget de fonctionnement (location par an). Le périmètre de ce changement est total: cela va de Windows en passant par Office (Word, Excel, etc.), AutoCAD, l'ensemble des produits Adobe.

**Charges financières annuelles**

Les charges financières annuelles nettes pour le projet de délibération s'élèvent à 313 600 francs comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 5 annuités.

**Services gestionnaire et bénéficiaires**

Le service gestionnaire est la Direction des systèmes d'information et de communication.

Les services bénéficiaires sont l'ensemble des services de la Ville de Genève.

Proposition: système d'exploitation des postes de travail  
informatiques de l'administration municipale

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et  
planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Mise à jour logiciels par acquisition	360 000	24%
Prestations externes d'engineering	240 000	16%
Prestations externes d'aide au déploiement	900 000	60%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>1 500 000</b>	<b>100%</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par  
l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Direction des systèmes d'information et de communication

CHARGES		
30 - Charges de personnel	0	Postes en ETP
31 - Dépenses générales	390 000	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	313 600	
36 - Subventions accordées	0	
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>703 600</b>	
REVENUS		
40 - Impôts	0	
42 - Revenu des biens	0	
43 - Revenus divers	0	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	0	
46 - Subventions et allocations	0	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>	
<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>- 703 600</b>	

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2019</b>	0	0	0
2020	645 000	0	645 000
2021	735 000	0	735 000
2022	120 000	0	120 000
<b>Totaux</b>	<b>1 500 000</b>	<b>0</b>	<b>1 500 000</b>

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 500 000 francs destiné à la mise à jour du système d'exploitation des postes de travail informatiques de l'administration municipale.

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 500 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de 2021 à 2025.

**La présidente.** D'entente entre le bureau et les chefs de groupe, la proposition PR-1378 est renvoyée directement à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. (*Remarque.*) Ah oui, je dois vous la faire voter, en effet... Mon Dieu... Doux Jésus... (*Rires.*)

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté à l'unanimité (65 oui).

- 6. Proposition du Conseil administratif du 16 octobre 2019 en vue de l'ouverture de deux crédits d'un montant total de 560 000 francs, destinés aux études d'une nouvelle contre-route (U-Turn) d'accès à l'avenue de l'Ain depuis l'avenue d'Aïre, au traitement des interfaces entre les nouveaux quartiers, et à l'assainissement des eaux, à savoir:**
- **Délibération I: 425 000 francs destinés à l'étude d'aménagement d'une nouvelle contre-route (U-Turn) ainsi qu'au traitement des interfaces entre les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon;**
  - **Délibération II: 135 000 francs destinés à l'étude de la mise en séparatif du réseau secondaire d'assainissement des eaux sur les avenues d'Aïre et de la Concorde, pour les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon (PR-1379).**

### **Introduction**

Le plan directeur de quartier (PDQ) N° 29 818, PDQ Concorde, adopté en juin 2012, a identifié les secteurs (A, C, D, F, L, M, T) à densifier par le biais de concours selon la norme de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) 142. Il a prévu également plusieurs modifications du réseau routier intégrant la réalisation de nouvelles infrastructures pour pacifier l'intérieur du quartier et favoriser les déplacements piétons et cyclistes.

A la suite, une étude de faisabilité réalisée en 2017 a permis de préciser le périmètre du secteur T et proposer des mesures d'apaisement du trafic routier à l'intérieur des poches d'habitations du quartier de la Concorde. Celle-ci visait à vérifier la désaffectation du premier tronçon de l'avenue Henri-Bordier et du chemin Désiré en surface constructible ainsi que la possibilité de désactiver l'avenue de la Concorde en remplaçant sa fonctionnalité de réseau secondaire structurant par une nouvelle contre-route (U-Turn) d'accès assurant l'interface entre l'avenue de l'Ain et l'avenue d'Aïre. Cette étude a établi une vision synthétique claire, intégrant une approche multimodale, à laquelle il convient maintenant de donner suite par l'élaboration d'un avant-projet, et la préparation d'une demande d'autorisation de construire.

### **Exposé des motifs**

A ce jour, plusieurs des secteurs à densifier ont été réalisés et certains sont en chantier. Le concours du secteur T, dont le fonctionnement est tributaire de la réalisation de la nouvelle contre-route (U-Turn), est quant à lui prévu d'être lancé cet été 2019.

Ainsi, les réalisations de la contre-route (U-Turn) et du réseau d'assainissement, objets de la présente demande de crédit, permettront de compléter les infrastructures nécessaires pour accueillir les futurs bâtiments des nouveaux quartiers du secteur T et du PLQ Michée-Chauderon.

Le périmètre d'étude concerné par la présente demande de crédit englobe le tronçon de l'avenue d'Aire compris entre l'avenue de l'Ain et le chemin des Sports ainsi que les interfaces avec le PLQ Michée-Chauderon et le secteur T.

Afin de réaliser l'ouvrage de la contre-route (U-Turn) et les aménagements des espaces publics autour des nouveaux quartiers du secteur T et du PLQ Michée-Chauderon, la Ville souhaite associer les compétences d'une équipe pluridisciplinaire composée d'un ingénieur en mobilité, d'un ingénieur civil et d'un architecte paysagiste.

Le mandat consistera en la réalisation des phases 31 – avant-projet, 32 – projet de l'ouvrage, 33 – procédure demande d'autorisation, 41 – appels d'offres, selon les normes SIA 103 et 105, pour les aménagements de surface et la mise en séparatif du réseau secondaire d'assainissement des eaux sur les avenues d'Aire et de la Concorde.

### **Description des études**

*Délibération I – Aménagement d'une contre-route (U-Turn) et traitement des interfaces entre les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon*

Le mandat devra porter sur des réflexions de projet qui, d'une part, propose les gabarits utiles et suffisants pour la création du U-Turn et d'autre part, réinterprète les surfaces libérées grâce à la cession de la pointe Est du secteur T et à la désactivation de l'avenue de la Concorde pour créer une meilleure articulation entre les différents croisements en faveur des modes doux. L'objectif est d'optimiser et de renforcer la fonction de centralité sur ces nouveaux espaces apaisés.

Au carrefour du chemin des Sports/avenue de la Concorde/avenue d'Aire; il s'agira notamment d'assurer les raccords et continuités entre les différents espaces et itinéraires piétons et cyclables, tant dans la partie nord que dans la partie sud de l'avenue d'Aire.

Les thématiques abordées porteront essentiellement sur les éléments suivants:

- étude de mobilité – Proposition des gabarits nécessaires, des solutions fonctionnelles envisagées, et des stratégies de régulation des carrefours, en collaboration avec l’Office cantonal des transports (OCT), ainsi que la prise en compte de l’augmentation de la demande de déplacement liée aux nouveaux arrivants;
- aménagement paysager – Traitement des raccords et des interfaces entre les traversées et les placettes piétonnes en tenant compte du maintien de la végétation pour mieux les intégrer à l’image d’ensemble et proposer des revêtements de surfaces plus adaptés aux usages piétons. L’aménagement devra aussi intégrer un nouvel éclairage pour la nouvelle bretelle ainsi que l’adaptation et le complément de l’éclairage existant en fonction des nouveaux aménagements;
- génie civil – Réalisation de la nouvelle bretelle et modifications de bordures et chaussées nécessaires dans le cadre de l’insertion des PLQ Michée-Chauderon et Concorde et du traitement des limites entre le domaine privé et le domaine public. Les prestations comprennent également la mise aux normes des arrêts de bus.

*Délibération II – Mise en séparatif du réseau secondaire d’assainissement des eaux sur les avenues d’Aire et de la Concorde, pour les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon*

Le réseau d’assainissement des eaux de l’avenue d’Aire est actuellement en régime d’eaux mixtes (unitaire) et s’écoule en direction du chemin Michée-Chauderon.

Ce secteur fait partie du bassin versant Aire, et doit être développé en régime séparatif, conformément au plan général d’évacuation des eaux (PGEE) en cours de finalisation.

Ce projet d’assainissement vise à poursuivre les efforts engagés par la Ville de Genève en matière de protection de l’environnement en réalisant la mise en séparatif d’un bassin versant qui est actuellement en régime unitaire.

A l’aval de l’avenue de la Concorde, les eaux s’écouleront dans les collecteurs existants en régime séparatif en direction du chemin Michée-Chauderon. Les eaux pluviales iront au Rhône alors que les eaux usées seront canalisées jusqu’à la STEP d’Aire.

Le secteur T du PDQ Concorde se développant, tous les réseaux d’assainissement secondaires existants sous le chemin Désiré et l’avenue Henri-Bordier (partie basse Concorde – Aire) devront être déviés. Sur ces réseaux actuellement existants est raccordée une partie de l’avenue de la Concorde et de l’avenue Henri-Bordier (partie haute Concorde – Camille-Martin).

### **Adéquation avec l'Agenda 21**

Le projet est conforme à l'Agenda 21 et s'inscrit dans les objectifs du plan directeur de la Ville de Genève en matière de développement durable.

### **Concertation**

Le Forum 1203, ainsi que la coopérative des Falaises (PLQ Michée-Chauderon), ont été impliqués tout au long de l'étude préalable, et suivent régulièrement l'avancée des travaux des différents projets du secteur. Plusieurs séances publiques sont organisées chaque année par le Forum pour informer les résidents et citoyens.

### **Estimation des coûts**

*Délibération I – Aménagement d'une contre-route (U-Turn) et traitement des interfaces entre les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon*

*Description détaillée des coûts prévus pour la phase étude du projet*

La définition des coûts d'étude est basée sur une estimation du coût des travaux qui s'élève à 3 940 000 francs brut.

	Fr.
Honoraires étude ingénieur civil	210 000
Honoraires étude architecte paysagiste	90 000
Honoraires étude ingénieur transports	40 000
Honoraires géomètre	15 000
Honoraires étude ingénieur électricien pour éclairage public	17 000
Etudes techniques (labo, sondages, HAP, etc.)	9 000
Frais de tirage, impressions (environ 3%)	8 000
Frais de communication (images de synthèse, etc.)	5 000
Coût total de l'étude HT	<u>394 000</u>
TVA 7,7% (arrondi)	31 000
Coût total de l'investissement TTC délibération I	<b>425 000</b>

*Délibération II – Mise en séparatif du réseau secondaire d’assainissement des eaux sur les avenues d’Aire et de la Concorde, pour les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon.*

*Description détaillée des coûts prévus pour la phase étude du projet*

La définition des coûts d’étude est basée sur une estimation du coût des travaux qui s’élève à 1 750 000 francs brut.

	Fr.
Honoraires étude ingénieur civil	111 000
Honoraires géomètre	5 000
Etudes techniques (labo, sondages, HAP, etc.)	5 000
Frais de tirage, impressions (environ 3%)	<u>4 000</u>
Coût total de l’étude HT	125 000
TVA 7,7% (arrondi)	9 600
Coût total de l’investissement TTC délibération II	134 600
Arrondi à	<b>135 000</b>

### **Planning d’étude et autorisation de construire**

Les études (phases 31, 32) devraient se dérouler dans le courant de l’année 2020, avec une prévision d’un dépôt d’une requête en autorisation de construire (33) et d’une proposition travaux, début 2021. L’objectif est de préparer les appels d’offres mi-2021 (41) et démarrer les travaux en 2022, une fois le crédit de réalisation voté.

Les travaux du secteur T du PDQ Concorde devraient démarrer fin 2023.

### **Délais de réalisation**

L’aménagement de la nouvelle contre-route (U-Turn) et la mise en séparatif des réseaux de collecteurs sur l’amont de l’avenue Henri-Bordier et l’avenue de la Concorde devront être réalisés avant le début des travaux du nouveau quartier du secteur T du PDQ Concorde.

### **Recettes**

Les recettes envisageables dans le cadre d'une opération de cette envergure seront perçues dans la demande de crédit travaux qui sera la résultante de la présente proposition d'étude.

A ce stade, des recettes envisagées pourraient être en lien avec le Fonds intercommunal d'équipement (FIE), le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) et le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA).

### **Référence au 15<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2020-2031**

L'étude d'aménagement (délibération I) sera prise sur la ligne d'étude N° 101.119.01 «Aire & Ain av. d' – nouvelle liaison, Etudes d'aménagements, U-Turn» qui est inscrite au 15<sup>e</sup> PFI en qualité de projet actif, pour un montant de 425 000 francs, avec une date de dépôt prévue en 2019 (page 66).

L'étude de la mise en séparatif du réseau secondaire d'assainissement (délibération II) sera prise sur la ligne d'étude N° 081.118.03 «Aire & Ain av. d' – nouvelle liaison, Etudes d'assainissement, mise en séparatif, U-Turn – Avenues d'Aire et de la Concorde» qui est inscrite au 15<sup>e</sup> PFI, en qualité de projet actif, pour un montant de 135 000 francs, avec une date de dépôt prévue en 2019 (page 64).

### **Budget de fonctionnement**

Au stade actuel, il n'est pas possible de prévoir les nouvelles charges potentielles liées à cet objet; elles seront précisées dans la future demande de crédits pour la réalisation des travaux.

### **Charges financières annuelles**

Si les deux études des délibérations I et II sont suivies de réalisations, les dépenses seront ajoutées à celles-ci et amorties sur les durées totales d'amortissement des réalisations.

En l'absence de réalisation, les études seront amorties en une annuité.

### **Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire et bénéficiaire des crédits d'études I et II est le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM).

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en CHF)**

**Objet: Proposition nouvelle contre-route (U-Turn) Aire – Ain et traitement des interfaces entre nouveaux quartiers**

<b>A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS</b>		
	<b>Montant</b>	<b>%</b>
<b>Délibération I – Etude d'aménagement des espaces publics</b>		
Honoraires	401 000	94%
Frais divers	24 000	6%
<b>Coût total TTC</b>	<b>425 000</b>	<b>100%</b>
	<b>Montant</b>	<b>%</b>
<b>Délibération II – Etude de mise en séparatif</b>		
Honoraires	125 000	93%
Frais divers	10 000	7%
<b>Coût total TTC</b>	<b>135 000</b>	<b>100%</b>
<b>Coût total Délibérations I et II TTC</b>	<b>560 000</b>	<b>100%</b>

<b>B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit</b>		
<b>Service bénéficiaire concerné: Service de l'AGCM</b>		
<b>CHARGES</b>		
30 - Charges de personnel	0	Postes en ETP
31 - Dépenses générales	0	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	0	
36 - Subventions accordées		
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>0</b>	
<b>REVENUS</b>		
40 - Impôts	0	
42 - Revenu des biens	0	
43 - Revenus divers	0	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	0	
46 - Subventions et allocations	0	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>	
<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>0</b>	

<b>C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Délibération I</b>			
<b>Année(s) impactée(s)</b>	<b>Dépenses brutes</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses nettes</b>
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2020</b>	170 000		170 000
<b>2021</b>	200 000		200 000
<b>2022</b>	55 000		55 000
<b>Totaux</b>	<b>425 000</b>	<b>0</b>	<b>425 000</b>
<b>Délibération II</b>			
<b>Année(s) impactée(s)</b>	<b>Dépenses brutes</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses nettes</b>
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2020</b>	40 000		40 000
<b>2021</b>	70 000		70 000
<b>2022</b>	25 000		25 000
<b>Totaux</b>	<b>135 000</b>	<b>0</b>	<b>135 000</b>

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après.

***PROJET DE DÉLIBÉRATION I***  
*(Aménagement d'une nouvelle contre-route (U-Turn) et traitement des interfaces entre les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 425 000 francs, destiné à l'étude d'aménagement d'une nouvelle contre-route (U-Turn) d'accès à l'avenue de l'Ain depuis l'avenue d'Aïre ainsi qu'au traitement

des interfaces entre les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 425 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en une annuité.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

*(Mise en séparatif du réseau secondaire d'assainissement des eaux sur les avenues d'Aire et de la Concorde, pour les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux L 2 05 du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 135 000 francs, destiné à l'étude de mise en séparatif du réseau secondaire d'assainissement des eaux sur les avenues d'Aire et de la Concorde, pour les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 135 000 francs.

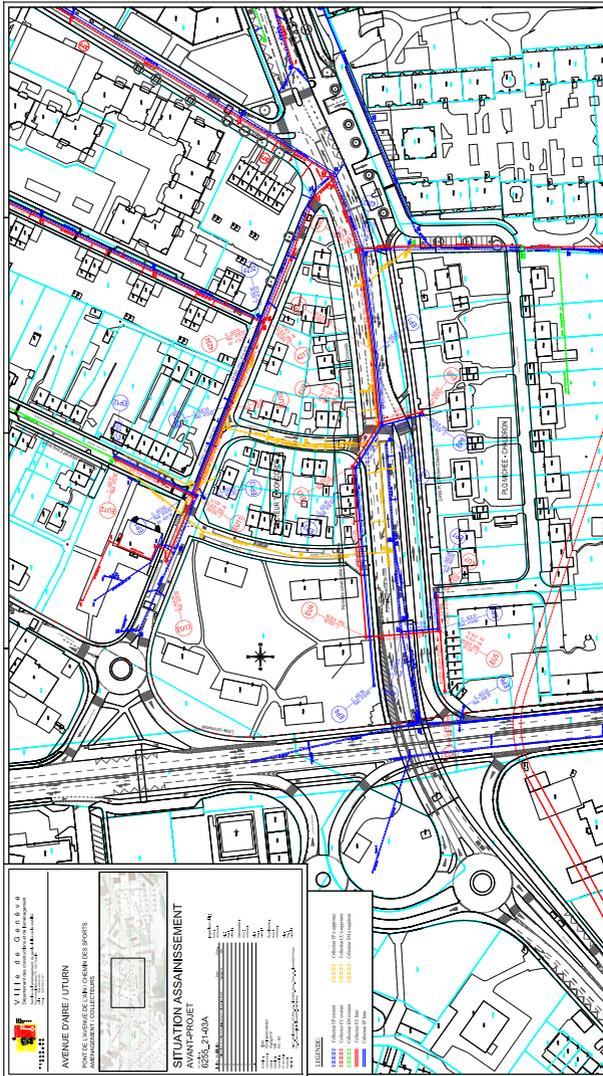
*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en une annuité.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

*Annexes:*

- plan de principe N° 6255\_21-02C des surfaces réaménagées
- plan de principe N° 6255\_21-03A d'assainissement





Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité (67 oui).

Projet de délibération: modification du règlement du Conseil municipal:  
traitement des projets de délibération

**7. Projet de délibération du 14 octobre 2019 de M. Pascal Holenweg: «Traitement des projets de délibération» (PRD-240)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant:

- que le nombre inhabituel de décisions du Conseil municipal annulées ou réduites à des résolutions depuis le début de la législature par le Conseil d'Etat pour incompatibilité avec le cadre légal devrait alarmer notre Conseil;
- que les textes ainsi invalidés ou dévalués l'ont été pour des raisons purement formelles, ce qui signale clairement qu'ils avaient été rédigés sans que leurs auteurs aient pu ou su en vérifier la validité avant de les soumettre à la sagacité du plénum;
- qu'il convient que les textes prévus pour être exécutoires (les projets de délibération) ne soient pas votés par le plénum sans passage en commission, ce passage permettant précisément une expertise juridique préalable dont les commissaires pourront prendre connaissance, ce qui permettra le cas échéant d'adapter les textes au cadre légal existant,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition d'un de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève est modifié comme suit:

**Art. 51 bis (nouveau) Traitement**

Les projets de délibération déposés par les conseillères et conseillers municipaux sont renvoyés en commission après un vote d'entrée en matière sans débat. Si l'entrée en matière est refusée, le projet est réputé refusé.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission du règlement est accepté par 49 oui contre 21 non.

---

<sup>1</sup> Annoncé, 2146.

**La présidente.** Le projet de délibération PRD-241 a déjà été renvoyé en commission du règlement par motion d'ordonnancement, je ne le fais pas revoter...  
(*Ndlr: dans le Mémorial N° 22.*)

## **8. Interpellation orale du 14 octobre 2019 de M. Daniel Sormani: «Soutenons nos entreprises locales: non au dumping salarial» (IO-305)<sup>1</sup>.**

**M. Daniel Sormani** (MCG). Souvenez-vous que, sur le chantier de la Nouvelle Comédie aux Eaux-Vives, une entreprise espagnole chargée de la construction métallique a sous-payé ses travailleurs détachés. La commission paritaire qui a découvert cette problématique a constaté que le travailleur le moins payé avait touché 12,59 francs l'heure alors que la convention collective prévoit au minimum 29,25 francs l'heure. Moins de la moitié, Mesdames et Messieurs! Les cinq travailleurs détachés ont demandé la prolongation de leur permis; ils ne l'ont pas obtenue et ont dû quitter les lieux.

La problématique de base finalement, c'est l'appel d'offres, Mesdames et Messieurs! Un appel d'offres auquel ont répondu trois entreprises, soit deux genevoises ainsi que cette entreprise espagnole. L'entreprise espagnole a soumissionné ces travaux de construction métallique au prix de 700 000 francs, soit 40% de moins que l'entreprise la moins chère de Genève, qui a soumissionné pour 1,2 million de francs. Ça défie évidemment toute concurrence! Personne ne pouvait régater... Ce n'est pas possible de fonctionner comme ça. Manifestement cette offre était trop basse, non conforme et pose un problème.

D'ailleurs, aussi bien l'association patronale que les syndicats n'ont pas caché leur mécontentement devant cette attribution, Mesdames et Messieurs. Quand les différences de prix sont aussi importantes, l'autorité adjudicatrice devrait s'interroger et creuser le problème. L'accord intercantonal sur les marchés publics, l'AIMP, prévoit bien d'ailleurs que, si l'offre est manifestement trop basse, on peut la refuser. Mais ce n'est pas ce qui a été fait! Ce travail n'a pas été fait. Cette offre aurait dû être refusée et les travaux attribués à l'entreprise genevoise qui avait soumissionné.

Le Service de l'inspection du travail a reçu seulement à la fin de novembre la copie de la décision de sanction de la commission paritaire. Anomalie... puisque les prémices ont eu lieu aux alentours de février-mars déjà. Ce n'est donc qu'à

---

<sup>1</sup> Annoncée, 2147.

l'automne que l'Inspection du travail a été nantie de la problématique. Ce constat d'infraction aurait dû être transmis par la commission paritaire à l'Inspection du travail. Là, d'avril à fin septembre, cette affaire a pris beaucoup de temps.

Mais il y a plus grave... Le département des constructions et de l'aménagement n'a pas voulu voir que cette offre était manifestement trop basse. Moins 40%, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je le redis... De ce fait, il a cautionné cet inadmissible dumping salarial et a pénalisé une entreprise genevoise. Je considère que c'est très grave, que c'est un dysfonctionnement. Un changement est nécessaire.

Mesdames et Messieurs, quand même, quand une collectivité publique fait un appel d'offres et qu'elle fait le choix d'attribuer le marché à une entreprise étrangère, quand bien même on dit que le prix est un critère des plus importants, comme c'est malheureusement le cas aujourd'hui – ce n'est pas le critère total mais ça représente pratiquement 80% si ce n'est 90% du critère de choix d'attribution –, eh bien, on peut refuser l'offre si manifestement elle est trop basse! Et à 40% moins cher que l'offre la moins chère de Genève, incontestablement c'était trop bas. Il y a donc un dysfonctionnement, j'en suis désolé et il faut donc qu'un changement s'opère.

Moi je pense qu'il faut désormais centraliser tous les appels d'offres qui ont trait aux marchés publics à la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI), donc la commission qui s'occupe de ça, que cela ne se fasse plus ni au département des constructions et de l'aménagement ni dans d'autres départements, puisqu'il y a encore des attributions qui sont gérées je crois à la commission de gestion des véhicules (COGEVE), au département de M. Barazzone. On doit les centraliser au département des finances et du logement et faire en sorte de reprendre tout ça en main. Ce n'est pas normal qu'on aboutisse à des situations de ce genre dans le cadre d'une collectivité publique. C'est déjà anormal quand il s'agit d'entreprises privées, mais ce n'est pas normal qu'une collectivité publique se laisse embarquer là-dedans, quand bien même on a déjà entendu les explications de M. Pagani, qui va certainement les répéter tout à l'heure, selon lesquelles les contrôles ont été faits, qu'on a procédé à l'examen auprès de l'entreprise, qu'on lui a demandé des détails...

J'ai lu tout ça, j'ai vu qu'on avait demandé des détails pour vérifier que l'offre tenait la route. Eh bien non, elle ne tient pas la route puisqu'elle est pratiquement 50% moins chère qu'une autre entreprise. Finalement, la variable d'ajustement, c'est le salaire des travailleurs! C'est parfaitement inadmissible de la part d'une collectivité publique. Il est temps qu'il y ait un changement. Il est temps qu'on transfère le cas échéant le personnel qui s'occupe de cette problématique et qu'on centralise tout ça pour une meilleure rationalité et pour un meilleur contrôle de ces appels d'offres afin que cela ne débouche plus sur des problématiques aussi

graves. On n'est d'ailleurs pas si sûr que tout cela n'entraîne pas de retards dans le chantier de la Nouvelle Comédie! Et à cet égard, je ne suis rassuré ni par les propos que M. Pagani a tenus dans la presse ni par d'autres problématiques.

Je pense qu'un changement est nécessaire aujourd'hui. Tout comme le changement pour la centralisation des processus comptables est en route, je pense qu'il faut maintenant entamer la centralisation de tous les appels d'offres de la Ville de Genève pour un meilleur contrôle.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. M. Pagani répond...

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais rappeler que nous avons fait depuis dix ans plus de 400 projets. Ça va des Minoteries – 350 logements – en passant par le Grand Théâtre... Et sur les 800 bâtiments que la collectivité publique de la Ville de Genève possède, certaines procédures AIMP ont été l'objet de contestations. Pas toutes, certaines... Et chaque fois les tribunaux nous ont donné raison. Nous n'avons donc pas attendu M. Sormanni pour faire en sorte de contrôler ces procédures AIMP. (*Brouhaha.*) Je le dis pour celles et ceux qui ont un intérêt à nous écouter, car les procédures AIMP sont en fait des procédures internationales qui ont été imposées par la mondialisation, par l'Organisation mondiale du commerce, pour permettre aux entreprises d'avoir la liberté, la capacité, par exemple Bouygues, s'agissant du chantier du CEVA – elles ne l'avaient pas forcément avant –, de concurrencer des entreprises locales dans le cadre juridique bien sûr dans lequel elles doivent se mouvoir.

Pour la Nouvelle Comédie, il s'agit d'un travail bien spécifique de serrurerie qui a été attribué à cette entreprise, qui a effectivement fait des prix qui correspondaient à 40% du marché de 1,2 million de francs que nous avons établi. Elle a proposé 700 000 francs. Pourquoi? En fait, la majorité du travail est fait dans ses ateliers en Espagne, je crois près de Barcelone, et il y a une part de travail de 10% pour la pose, Monsieur Sormanni, qui est effectivement fait ici, qui nécessite des permis et donc de s'adapter à des conditions-cadres qui sont différentes. Parce qu'en Europe ça ne se passe pas comme ça. Vous êtes Espagnol, vous allez travailler en Belgique, ce sont les conditions salariales d'Espagne qui prévalent en Belgique.

En Suisse, ce n'est pas comme ça. Les conditions du travail, et je me suis battu comme syndicaliste pour les faire respecter, doivent respecter les conventions collectives du lieu. Je prends un exemple, aujourd'hui pour un serrurier ou même un maçon, allons-y, c'est 5000 francs par mois. L'entrepreneur doit donc

payer 5000 francs par mois. Alors on disait avant – je parle en connaissance de cause et M. Sormanni ne pourra pas me contredire – qu'on pouvait par exemple déduire de ce salaire les indemnités de repas puisque le salaire que l'ouvrier touchait permettait de se nourrir en Espagne. Il n'y avait donc pas de raison qu'on lui donne un sursalaire pour son repas. Par contre, on lui donnait un sursalaire pour le logement qu'il devait payer. On arrivait globalement à 5000 francs plus 2000 francs.

Aujourd'hui la règle a changé, on doit rajouter le repas, ce qui fait qu'on arrive à près de 3000 ou 4000 francs par mois en plus, c'est-à-dire quasiment le double du salaire. Mais pour ça, il faut que les entrepreneurs étrangers comprennent la logique dans laquelle nous nous trouvons. Malheureusement ils n'ont pas compris, en tout cas ceux-là. J'ai vu cet entrepreneur qui a une entreprise de quarante ouvriers en Espagne. Nous lui avons demandé des décomptes des ouvriers de manière tout à fait précise. Ils doivent nous être fournis à la fin de cette semaine, précisément. S'ils ne correspondent pas à ce que je viens d'indiquer, c'est-à-dire le salaire de 4500 à 5000 francs plus 3000 à 4000 francs d'indemnités tout compris, nous trouverons ici une entreprise sous-traitante qui posera à hauteur de 10% le travail qui est effectué en Espagne. C'est la réalité concrète.

Cela dit, Monsieur Sormanni, vous êtes député comme moi. Vous ne l'étiez pas quand ces procédures AIMP ont été imposées aux collectivités publiques suisses, mais moi je l'étais et j'ai voté contre. Il vous appartient de prendre votre bâton de pèlerin et de faire changer les procédures AIMP parce qu'elles posent effectivement problème. Il y a un problème avec l'ouverture des marchés... J'entends, on le voit très bien, je ne veux pas stigmatiser de pays en particulier, on ne va pas faire ça... Toujours est-il que nous sommes notamment obligés de respecter le cadre légal des procédures AIMP. M. Sormanni l'a dit très clairement, sauf qu'il s'est trompé sur les 80%... Le prix représente 60% du coefficient d'attribution de ce marché, c'est le prix qui fait foi. Au-delà de ça, il y a les apprentis qui comptent pour un petit bout, il y a les références et puis il y a l'organisation du travail. Et nous n'avons pas le choix, autrement les entreprises pourraient contester notre adjudication devant les tribunaux, y compris ces entreprises-là, y compris sur le lieu même d'attribution du marché. Le cadre juridique est malheureusement ce qu'il est. J'invite M. Sormanni à agir politiquement pour faire en sorte que la loi soit changée. Moi je me soumetts comme magistrat à la législation actuelle. Je vous remercie de votre attention.

**La présidente.** Merci, Monsieur Pagani. Vous avez le droit de dupliquer, Monsieur Sormanni... Vous avez la parole.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai le regret de dire à M. Pagani qu'il se trompe complètement. D'abord, les travaux en question – c'était dit et d'ailleurs écrit dans l'article de la *Tribune de Genève* –, les associations professionnelles l'ont bien expliqué, vous savez, le prix de l'acier entre Genève, la Suisse, la France et l'Espagne est le même. Donc ce n'est pas une différence sur le matériel. Et très peu de choses ont été faites sur place en Espagne, les associations professionnelles patronales l'ont vérifié. L'essentiel du travail, contrairement à ce que vous venez de dire, Monsieur le magistrat, a été fait à Genève. C'est écrit dans les déclarations des associations professionnelles patronales genevoises. Par conséquent, je crois qu'on fait fausse route.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, oui, une collectivité publique, quand elle reçoit une offre aussi basse par rapport au prix qui semble logique, a le droit, malgré l'AIMP, de la refuser. En l'occurrence, c'était manifestement une offre trop basse. Et je reproche malheureusement à la Ville de Genève, en l'occurrence à la section concernée au département des constructions et de l'aménagement, de ne pas avoir fait droit à cette problématique, car on aboutit au fait que la différence finalement s'est faite sur les salaires, puisqu'elle ne pouvait se faire ni sur le prix de l'acier ni sur les travaux. C'est un scandale. C'est un scandale qu'une collectivité publique n'ait pas été attentive à ça, et c'est bien ça la problématique.

Pour le reste, vous pouvez dire tout ce que vous voulez, Monsieur le magistrat, vous demanderez encore aux associations professionnelles qu'elles vous expliquent comment s'est effectué ce travail. Au pire, l'entreprise genevoise aurait pu éventuellement commander le travail à l'Espagne. Mais le gros du travail s'est fait sur la pose de ces grandes plaques métalliques sur le chantier de la Nouvelle Comédie aux Eaux-Vives. Telle a été la problématique de base.

En ce qui concerne les AIMP, Monsieur Pagani, vous êtes tout à fait mal, car nous, au Mouvement citoyens genevois, nous sommes contre ces accords. Nous sommes contre ces accords qui n'amènent rien finalement. A la base, l'idée était de dire que, comme on va mettre en concurrence des entreprises, on va pouvoir maîtriser les prix. Or, on n'a pas maîtrisé les prix, on a juste organisé le dumping, c'est tout ce qu'on a fait. Je vous invite à signer un projet de loi avec moi pour demander que Genève sorte de l'AIMP, car on peut le faire, contrairement à ce que vous pensez.

On peut tout à fait quitter cet accord sur les marchés publics, d'autant qu'il y a en ce moment un projet de révision mené par la Confédération. Mais il ne va pas dans le bon sens. Il ne va pas dans le sens de mieux protéger et de mieux prendre en compte les problématiques locales, de se dire, ne serait-ce que sur le plan écologique, qu'au lieu de commander du matériel en Espagne et de le mettre dans

des camions pour l'amener ici – je vous laisserai parler de l'empreinte CO<sub>2</sub> que les camions qui vont transporter le matériel vont occasionner – on pourrait plutôt le faire ici. Je crois que cet aspect des choses représente 5% de l'évaluation de l'appel d'offres, et il y a aussi la question de savoir si l'entreprise est formatrice... Alors on peut rajouter les 5%, mais tout le reste, l'essentiel de l'AIMP, c'est le prix! Or, si le prix est plus bas, on est presque obligé de l'attribuer. Sauf si effectivement, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, l'offre est manifestement trop basse et que ça pose de ce fait un problème. C'est le problème qu'il y a eu à la Nouvelle Comédie, et peut-être ailleurs, on n'en sait rien. On espère que non, mais on n'en est pas si sûrs...

Alors, le département n'a pas utilisé cette prérogative pour refuser cette offre et l'attribuer à une entreprise genevoise, même si ça aurait coûté un peu plus cher. Nous, nous sommes prêts à ce que ça nous coûte un peu plus cher, si on peut protéger les entreprises locales, améliorer en plus toute la problématique de la crise climatique et, de surcroît, protéger les salaires des travailleurs qui sont ici à Genève, quelle que soit leur nationalité, quelle que soit leur problématique. C'est à désespérer qu'une collectivité publique ne soit pas capable de faire ça. J'ai dit! (*Applaudissements.*)

**La présidente.** M. Pagani ne souhaite pas répondre...

*L'interpellation est close.*

**La présidente.** Nous lèverons la séance dans cinq minutes pour la photo du Conseil municipal, mais avant ça, nous traitons encore les deux réponses qui nous sont parvenues. Il nous parvient toujours des réponses un peu tardives, Messieurs et Mesdames les conseillers et conseillères administratives...

**9. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 3 octobre 2018: «Aux Eaux-Vives, sauvons le dernier vestige du passé faubourien du quartier» (P-393)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-393 au Conseil administratif le 27 mars 2019.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Afin de pouvoir rendre compte de l'état du dossier et de son passif, le département des constructions et de l'aménagement (DCA), en présence de M. Remy Pagani, a rencontré, à deux reprises, les propriétaires actuels des bâtiments sis à la rue de l'Avenir 4, 6 et 8. Une première rencontre a eu lieu au mois de mai 2019, puis dans le cadre d'une visite des bâtiments le 4 juin 2019. Ces deux rencontres ont permis de prendre la mesure de l'historique déjà ancien de ce dossier.

**Demande de classement**

Dans le cadre de la procédure ouverte par le Département du territoire (DT) pour la mise sous protection des trois bâtiments sis à la rue de l'Avenir 4, 6 et 8, la Ville de Genève a transmis un préavis positif à la demande de classement. Il s'appuie sur l'argumentaire suivant:

Edifiés en 1877 par M. Jean-Louis Montillet, entrepreneur en charpente et menuiserie, les bâtiments en question ont été conçus pour servir de logement, atelier et entrepôt. Leur typologie particulière traduit surtout les exigences spatiales liées à l'entreprise du propriétaire. Ainsi, l'implantation des constructions dégageant des cours ouvertes sur la rue renvoie à une activité traditionnelle du quartier des Eaux-Vives, dans lequel les métiers de la construction étaient fortement représentés dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Le classement des 4, 6 et 8 rue de l'Avenir apparaît comme une mesure nécessaire, en ce qu'elle permettrait de freiner la disparition des rares témoins architecturaux relatifs à la première phase d'urbanisation du quartier.

Ce préavis est cohérent avec celui déjà émis par la Ville lors de la demande de mise à l'inventaire en 2011, ayant abouti à la mise sous protection des immeubles

---

<sup>1</sup> «Mémorial 176<sup>e</sup> année»: Rapport, 5897.

Pétition: contre la démolition des maisons sises rue de l'Avenir 4-6-8

en question le 17 janvier 2011 mais annulée par la chambre administrative de la Cour de justice le 30 octobre 2012, celle-ci relevant le coût disproportionné d'une restauration complète, formant l'argument prépondérant pour cette annulation.

Enfin, la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), dans sa séance plénière du 26 juin 2019, a également émis un préavis favorable à la demande de classement formulée par l'association Action Patrimoine vivant.

### **Intervention de la Ville**

Afin d'évaluer les possibilités de réhabilitation de ces bâtiments, le DCA a cherché à retrouver une nouvelle affectation à ces trois bâtisses présentant un état de vétusté général, confirmé par la visite du mois de mai 2019.

Ces démarches n'ont pas permis d'identifier un programme en lien avec les besoins actuels et à moyen terme du quartier des Eaux-Vives, susceptibles de justifier le rachat de ces bâtiments par la Ville de Genève.

Ainsi, la Ville souhaite le maintien de ces trois bâtiments, parmi les derniers témoins de la première phase d'urbanisation du quartier des Eaux-Vives et formant un ensemble tout à fait unique sur Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

*Gionata Piero Buzzini*

Le conseiller administratif:

*Rémy Pagani*

**La présidente.** La parole n'est pas demandée... Je considère que cette réponse est lue et approuvée.

**10. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 5 juin 2018: «Pour la création d'un laser game dans le préau de l'école de Peschier» (P-386)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

(refusées par le Conseil municipal lors de la séance du 24 juin 2019, dans le rapport P-386 A)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-386 au Conseil administratif le 24 juin 2019.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

En préambule, le Conseil administratif tient à saluer la démarche entreprise par les enfants de l'école de Peschier, qui ont ainsi usé pour la première fois de leurs droits politiques. La pétition P-386 trouve son origine dans un atelier de sensibilisation au droit à la participation dispensé aux enfants lors des activités parascolaires de la mi-journée. Cet atelier est une réalisation consécutive au plan d'actions pour la promotion des droits de l'enfant, validé par le Conseil administratif en 2015.

*Les droits de l'enfant en Ville de Genève*

Ce plan d'actions repose sur trois axes. Il s'agit premièrement de maintenir et d'améliorer la qualité de vie des enfants à Genève. Il faut ensuite favoriser l'égalité d'accès aux prestations et l'intégration de tous les enfants à la vie de la Cité. Enfin, le plan d'actions encourage la promotion et la participation des enfants via une information adéquate et accessible.

La mise en œuvre du plan d'actions s'est réalisée par le biais d'initiatives diverses. Tout d'abord à travers les bâches de chantier réalisées par les enfants (par exemple aux Minoteries, au Grand Théâtre de Genève (GTG) ou encore à l'école de Pâquis-Centre). Ensuite, une page «Enfants» est réalisée dans chaque numéro du magazine *Vivre à Genève*. Un soutien a été donné à petits:pas. Ce projet d'encouragement précoce a pour but de faciliter l'intégration des enfants qui restent à l'écart des structures d'accueil de la petite enfance et de soutenir dans leurs pratiques éducatives des familles socialement isolées. Par ailleurs, un appel à idées a été lancé dans deux établissements scolaires des Eaux-Vives;

---

<sup>1</sup> Rapport, 363.

467 idées ont été recueillies. Enfin a été lancée la manifestation Coup de cœur des jeunes lecteurs.

Le plan d'actions pour la promotion des droits de l'enfant ainsi déployé a permis à la Ville de Genève d'obtenir le label du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) Suisse «Commune amie des enfants» en septembre 2018. Une réflexion est désormais entamée, afin de développer des actions en direction du public des 12-18 ans.

Début 2019, dans le cadre des premières célébrations autour du 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, le Conseil administratif a décidé de mettre l'accent sur la participation, et ce jusqu'à la fin de la législature.

En novembre 2019 – point d'orgue des célébrations de ce 30<sup>e</sup> anniversaire – une brochure sur le droit à la participation est distribuée aux 4100 enfants entre 10 et 12 ans scolarisés sur le territoire de la Ville de Genève. A partir du 4 novembre, une campagne d'affichage sur le droit à la participation est prévue pendant deux semaines. Enfin, les quatre Transi'CAB (anciennes cabines téléphoniques reconverties en espaces d'information de proximité) seront le point de départ d'une animation sur le droit à la participation réalisé par Terre des hommes Suisse.

#### *Sur la pétition des enfants de l'école de Peschier*

Le 11 mars 2019, la commission des pétitions s'était prononcée en faveur du classement de la pétition.

Le 24 juin dernier, les discussions en plénière semblaient corroborer cette prise de position. Raison pour laquelle deux recommandations ont été proposées par les membres du Conseil municipal, afin de tout de même récompenser les démarches entreprises par les jeunes pétitionnaires. L'une proposait que les pétitionnaires obtiennent un bon pour une partie de laser game; l'autre que les élèves obtiennent un bon dans une librairie. Mises aux voix, ces propositions ont été nettement refusées.

Au moment de voter les conclusions de la commission des pétitions, celles-ci ont été refusées par 33 oui contre 34 non, et 4 abstentions, et la pétition a été renvoyée au Conseil administratif. Si le vote a été serré, le plénum dans son ensemble était très favorable à la prise en compte des préoccupations des enfants.

Au cours des prises de parole, certains membres du délibératif ont relevé que ce n'est pas le rôle de l'instruction publique que de mettre dans les mains des élèves une arme factice, dans une aire de jeux qui mime un terrain de combats; quand bien même les jeunes pétitionnaires de l'école de Peschier ont affirmé faire la distinction entre le réel et le virtuel.

Pétition: création d'un laser game dans le préau de l'école de Peschier

*Suites à donner*

Prenant en compte ces différentes considérations, l'exécutif de la Ville de Genève propose de poursuivre le dialogue engagé avec les enfants. Le champ des jeux collectifs qui pourraient leur être proposés sera élargi. Une collaboratrice ou un collaborateur du Service des écoles et institutions pour l'enfance va poursuivre cette concertation.

En adéquation avec le règlement du Conseil municipal, le délibératif sera informé de l'option finalement retenue.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

*Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative:

*Esther Alder*

**La présidente.** Elle est considérée comme lue et acceptée... (*Remarque de M. Pagani.*) Oui, M. Pagani veut absolument passer deux rapports... On le sait, ce sont les points suivants de l'ordre du jour, mais nous avons annoncé que nous levions la séance à 19 h 15. Ces points seront traités à la reprise à 20 h 30 après le troisième débat sur la proposition PR-1305. Ce sera traité avant 23 h, soyez-en certifié... Certain... oui, oh là là!

Avant la pause photo, nous sommes saisis d'une motion d'ordre émanant de M. Pascal Holenweg... Il faut sonner... Si M. Maréchal pouvait se trouver dans la salle pour que l'on puisse voter, ce serait tout à fait agréable...

La motion d'ordre dit: «Afin d'éviter l'annulation de la décision finale sur la proposition PR-1305, le troisième débat se tiendra après que le SAFCO aura examiné la validité de la procédure.» (*Remarques.*) Est-ce qu'on peut avoir quelqu'un du Service du Conseil municipal aux manettes? Ce serait agréable... Ah, c'était mieux avant, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise? Mais nous attendons... Ah, c'est M. Rogez qui est là... Désolée... (*Ndlr: l'huissier est en train de revêtir son uniforme officiel pour la photo. Remarque.*) Oui, mais il y en a un des deux qui peut rester dans la salle... Je peux lancer la procédure de vote, Monsieur Rogez? (*Remarque.*) M. von Arx demande la relecture de la motion d'ordre... Êtes-vous suivi? (*Rires.*) Tant pis, le vote est parti...

*Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 37 non contre 30 oui.*

**11. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**12. Interpellations.**

Néant.

**13. Questions écrites.**

Néant.

**La présidente.** Je lève donc la séance. Nous faisons la photo pour la carte de vœux avec l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux ainsi qu'avec le Service du Conseil municipal. Je vous remercie de vous rendre vers les escaliers à gauche en sortant de la salle. Nous reprendrons à 20 h 45.

Séance levée à 19 h 15.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	2462
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	2462
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	2462
4. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 juin 2018 en vue de l'ouverture de trois crédits d'un montant total de 34 130 500 francs brut et 28 286 200 francs net, destinés aux travaux d'aménagement des espaces publics de Rive, aux travaux d'assainissement du secteur de Rive, ainsi qu'une délibération foncière nécessaire à leur réalisation, notamment l'octroi d'un droit de superficie en faveur de la société Parking Clé-de-Rive SA, à savoir:	
– Délibération I: 27 628 800 francs brut, destinés aux travaux d'aménagement des espaces publics en lien avec la réalisation d'un parking dans le secteur de Rive – Pierre-Fatio, dont à déduire une recette totale de 3 632 500 francs (participation Parking Clé-de-Rive SA, participation Etat de Genève et subventions fédérales), soit 23 996 300 francs net;	
– Délibération II: 6 481 700 francs brut, destinés aux travaux d'assainissement du secteur de Rive, dont à déduire une recette totale de 2 211 800 francs (participation Parking Clé-de-Rive SA, participation propriétaires privés et remboursement TVA), soit 4 269 900 francs net;	
– Délibération III: octroi, par la Ville de Genève, d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) en faveur de la société Parking Clé-de-Rive SA en vue de la construction d'un parking souterrain, grevant les parcelles 7151, 7160, 7166, 7178 et 2984 de la commune de Genève, section Cité, propriétés du domaine public communal, sises rue Pierre-Fatio, rue du Rhône, quai du Général-Guisan et quai Gustave-Ador, DDP dont l'assiette sera définie sur la base de l'autorisation de construire DD 110 238 en force, et 20 000 francs, en vue de l'achat d'actions de la société Parking Clé-de-Rive SA, par la Ville de Genève qui se verra octroyer un siège au conseil d'administration de ladite société (PR-1305 A/B). Suite du premier débat . . . . .	2463

5. Proposition du Conseil administratif du 2 octobre 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant total de 1 500 000 francs destiné à la mise à jour du système d'exploitation des postes de travail informatiques de l'administration municipale (PR-1378) . . . . .	2505
6. Proposition du Conseil administratif du 16 octobre 2019 en vue de l'ouverture de deux crédits d'un montant total de 560 000 francs, destinés aux études d'une nouvelle contre-route (U-Turn) d'accès à l'avenue de l'Ain depuis l'avenue d'Aïre, au traitement des interfaces entre les nouveaux quartiers, et à l'assainissement des eaux, à savoir: <ul style="list-style-type: none"> <li>– Délibération I: 425 000 francs destinés à l'étude d'aménagement d'une nouvelle contre-route (U-Turn) ainsi qu'au traitement des interfaces entre les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon;</li> <li>– Délibération II: 135 000 francs destinés à l'étude de la mise en séparatif du réseau secondaire d'assainissement des eaux sur les avenues d'Aïre et de la Concorde, pour les nouveaux quartiers du secteur T du PDQ Concorde, et du PLQ Michée-Chauderon (PR-1379) . . . . .</li> </ul>	2512
7. Projet de délibération du 14 octobre 2019 de M. Pascal Holenweg: «Traitement des projets de délibération» (PRD-240) . . . . .	2524
8. Interpellation orale du 14 octobre 2019 de M. Daniel Sormanni: «Soutenons nos entreprises locales: non au dumping salarial» (IO-305) . . . . .	2525
9. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 3 octobre 2018: «Aux Eaux-Vives, sauvons le dernier vestige du passé faubourien du quartier» (P-393). . . . .	2531
10. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 5 juin 2018: «Pour la création d'un laser game dans le préau de l'école de Peschier» (P-386) . . . . .	2533
11. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	2536
12. Interpellations . . . . .	2536
13. Questions écrites . . . . .	2536

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Marie-Christine Cabussat*